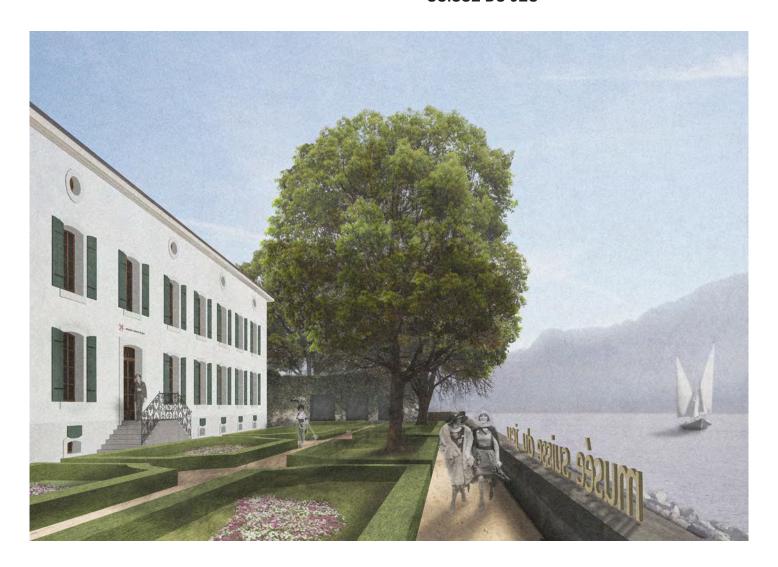


# CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ MUSEE DU JEU

CONCOURS D'ARCHITECTURE EN PROCEDURE OUVERTE COMPRENANT CONJOINTEMENT :

UN CONCOURS D'IDEES RESTAURATION ET REAMENAGEMENT DU SITE DU CHATEAU

CONCOURS DE PROJETS
RESTAURATION ET REAMENAGEMENT
DU CHÂTEAU
REAFFECTATION DES LOCAUX DU MUSEE
SUISSE DU JEU



# **RAPPORT DU JURY**

LE 17 MARS 2016

# 0 TABLE DES MATIERES

		1 Concours	s
1.1 1.2 1.3 1.4	Déroulement du concours Objectifs du concours Jury Dossiers remis	р р р	3 4 5 7
		2 Jugemen	t
2.1 2.2 2.3 2.4	Examen préalable Admission des projets Jugement des propositions Conclusions	р р р	8 8 9 12
		3 Signature	e du rapport
3.1	Signature des membres du jury	p	13
		4 Levée de	l'anonymat
4.1 4.2	Identification des auteurs des propositions classées Identification des auteurs des propositions	p	14
1.2			
	non classés	p	16
		p 5 Annexes	16
5.1 5.1.1 5.1.2 5.1.3		5 Annexes	20 21 22

# 1 CONCOURS

# 1.1 Déroulement du concours

La Ville de la Tour-de-Peilz, commune du canton de Vaud, a lancé en octobre 2015, en procédure ouverte, un concours d'architecture à un degré comprenant conjointement un concours d'idées portant sur la restauration et le réaménagement du site du Château, à savoir la parcelle 153, et un concours de projets portant sur la restauration et le réaménagement du château et sa réaffectation au Musée suisse du jeu.

Le programme du concours a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

L'avis de concours a été publié dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (FAO VD) et dans la Feuille suisse du commerce (FOSC) le 16 octobre 2015.

Le concours était ouvert aux architectes établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15 avril 1994 qui octroient un droit réciproque. Les candidats devaient être titulaires d'un diplôme d'architecte EPF, IAUG, AM, HES, ETS ou être inscrits au registre suisse REG en tant qu'architecte au niveau A ou B ou être porteurs d'un titre étranger équivalent.

Cinquante-huit architectes ou ateliers d'architecture ou groupements temporaires d'architectes se sont inscrits. Les documents du concours leur ont été envoyés ou remis après que la conformité de leur candidature aux conditions de participation ait été contrôlée. Les candidats ont pu visiter le château et le musée en octobre, novembre et décembre 2015. Ils ont posé anonymement, dans le délai imparti du 23 novembre 2015, cinquante-neuf questions auxquelles le jury a répondu le 03 décembre 2015.

Trente-sept propositions de concours ont été remises au maître de l'ouvrage, dans les formes et les délais prescrits, à savoir en mains propres de Me Ludovic Chabod, notaire à Vevey, jusqu'au 19 février 2016 à 16h00. Un trente-huitième dossier, portant la devise Carreau Atout, est parvenu à destination le 22 février 2016. De ce fait et suivant l'article 19.1 a) du règlement SIA 142 édition 2009, ce dossier a été exclu du jugement.

L'examen préalable des propositions a été effectué du 22 au 29 février 2016 par IEC SA à Lausanne. Il a porté sur la conformité des propositions aux conditions imposées par le programme du concours relatives aux documents demandés et au projet. L'examen préalable a été présenté sous forme du « Rapport sur le contrôle conformité du 29.02.2016 » comportant en annexe deux tableaux récapitulatifs de l'ensemble des dossiers, l'un portant sur leur conformité aux exigences du programme, l'autre sur la récapitulation des surfaces utiles.

Le jury s'est réuni les 01 et 02 mars 2015 pour examiner et juger les propositions exposés dans les salles au rez-de-chaussée du château. Après avoir pris connaissance du résultat de l'examen préalable, le jury n'a exclu du jugement aucun des trente-sept dossiers. Il a décidé de n'exclure de l'attribution des prix a priori aucune proposition et de reporter sa décision en la restreignant aux projets sélectionnés. Lors de cette session, le jury a examiné les trente-sept propositions avec beaucoup d'attention. Puis, en procédant par élimination, il a sélectionné huit projets destinés aux expertises portant sur le respect du patrimoine, sur la fonctionnalité du musée, sur la physique du bâtiment, sur la conformité aux prescriptions AEAI 2015 et sur l'économie de la construction.

L'expertise relative à la conservation du patrimoine a été effectuée pal Monsieur Nicolas Meier, architecte de la Division des Monuments et sites du SIPAL VD, qui a présenté et remis son rapport au jury le 16 mars 2016.

L'expertise fonctionnelle a été effectuée par Monsieur Ulrich Schädler, directeur du Musée suisse du jeu, qui a présenté et remis son rapport au jury le 16 mars 2016.

L'expertise en physique du bâtiment a été effectuée par Monsieur Pascal Simonin, ingénieur de BIFF SA, qui a présenté et remis son rapport au jury le 16 mars 2016.

L'examen de la conformité des projets aux prescriptions AEAI 2015 a été effectué par Monsieur Bernard Lopez, spécialiste en sécurité incendie de D.E.S. SA, qui a transmis son rapport au jury le 16 mars 2016.

L'expertise économique a été effectuée par IEC SA. Portant sur le calcul du volume, de la surface bâtie, de la surface des planchers, des toitures, des façades, des aménagements extérieurs et sur l'estimation du coût de construction, l'expertise a été présentée et remise au jury par Madame Simone Dumas sous forme d'un rapport le 16 mars 2016.

Le jury s'est réuni les 16 et 17 mars 2016 pour prendre connaissance des expertises, élaborer les critiques et conclure son jugement. Avant de procéder au classement définitif, le jury a passé en revue, encore une fois, les vingt-neuf projets éliminés, mais n'en n'a cependant repêché aucun. Puis, sur la base du résultat de l'expertise relative à la conservation du patrimoine, le jury a décidé d'exclure de l'attribution des prix deux des huit projets sélectionnés, au motif qu'ils ne respectaient pas une clause essentielle du programme. Puis il a établi le classement des huit projets, attribué 6 prix et 2 mentions. A une très large majorité, il recommande au maître de l'ouvrage la poursuite de l'étude et la réalisation du projet ayant obtenu le 1er rang et le 1er prix, en tenant compte de certaines remarques.

Le résultat du concours sera publié dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (FAO VD) et de la Feuille suisse du commerce (FOSC) du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016. L'ensemble des projets admis au jugement sera exposé publiquement au Château de la Tour-de-Peilz, du 30 mars au 10 avril 2016, de mardi à dimanche, de 11h00 à 17h30.

# 1.2 Objectifs du concours

Le Château de La Tour-de-Peilz, propriété de la Ville de la Tour-de-Peilz, est un monument historique composé de constructions datant des 12e, 13e, 19e et 20e siècles. Il a été classé monument historique par arrêté du Conseil d'Etat. Le recensement architectural du canton de Vaud lui a attribué la note \*1\*, lui conférant une importance nationale. Le Musée suisse du Jeu y est installé depuis bientôt trente ans.

L'objectif mutuel de la Municipalité et de la Fondation du Musée Suisse du Jeu, est d'assurer la pérennité du monument et de l'institution. Cet objectif se décompose en deux vecteurs :

- d'une part, la mise en valeur du château en tant que tel, à savoir les bâtiments, tours, murs d'enceinte et cour qui le composent, mise en valeur fondée sur l'interprétation de leur histoire ; il s'agit tout d'abord d'assainir et de restaurer le château ; ce projet à réaliser s'inscrit dans la perspective d'un réaménagement futur de l'ensemble de la parcelle visant à restaurer des éléments importants du site perçus tant depuis le lac que depuis la ville, permettant d'en améliorer la visibilité, l'accessibilité et la compréhension historique.
- d'autre part, il s'agit de placer le musée dans cet écrin en rendant habitables, suivant les normes actuelles aux plans de la sécurité et du confort, les parties des bâtiments qui le nécessitent, d'y installer les techniques nécessaires à leur usage en tant que musée moderne et d'en affecter les locaux et espaces au programme révisé du musée, y compris son agrandissement, auquel s'ajoute celui d'un café-restaurant et de salles d'accueil.

Les participants avaient pour tâche d'élaborer un avant-projet de restauration du château et de réaménagement du musée qui réponde au cahier des charges du concours de projets et d'étendre leur réflexion et leur proposition à l'ensemble du site dans le cadre d'un concours d'idées.

L'enveloppe financière de la réalisation du projet relatif au château a été fixée à CHF 7'400'000 HT, l'économie d'investissement et d'exploitation constituant un objectif du maître de l'ouvrage. Le développement durable constitue également une préoccupation du maître de l'ouvrage qui devait être prise en considération par les participants.

# 1.3 Jury

Le jury désigné par le maître de l'ouvrage était composé des personnes suivantes, citées suivant leur statut et l'ordre alphabétique :

Présidente Mme Taraneh AMINIAN

Conseillère municipale Domaines et Bâtiments

La Tour-de-Peilz

Membres non professionnels M. Lyonel KAUFMANN

Syndic, Président du Conseil de la Fondation du

Musée Suisse du Jeu La Tour-de-Peilz

M. Vincent PERRIER

Vice-président du Conseil de la Fondation du

Musée Suisse du Jeu Saint-Légier-La Chiésaz

M. Yves ROULET

Ing. en sciences de l'environnement SIA REG A

Chef du Service Domaines et Bâtiments

La Tour-de-Peilz

M. Aurelio GALFETTI Membres professionnels

Architecte SIA diplômé EPF

Aurelio Galfetti Studio d'architettura

Lugano-Massagno

M. Antoine GRAF

Architecte diplômé EIG EPFL

Graf & Rouault architectes Sàrl, Lausanne

Mme Marisa LISTA-TADDEI

Architecte SIA diplômée EAUG

Adjointe au chef du Service Domaines et Bâtiments

La Tour-de-Peilz

M. Marco RAMPINI

Architecte SIA REG A diplômé EPFL

Architecte paysagiste FSAP ADR Sàrl architectes, Genève

M. Laurent SAVIOZ

Architecte SIA REG A diplômé HES savioz fabrizzi architectes, Sion

M. Olivier MARTIN Conseiller municipal des Finances

La Tour-de-Peilz

M. Blaise Ph. JUNOD

Architecte SIA REG A diplômé EPFL AC Atelier Commun SA, Lausanne

Suppléant non professionnel

Suppléant professionnel

Spécialistes-conseils

M. Nicolas MEIER Architecte diplômé EPFL Conservateur des Monuments et sites MS/SIPAL Lausanne

M. Daniel de RAEMY Historien Bourguillon FR

M. Ulrich SCHAEDLER Membre du Conseil de la Fondation du Musée Suisse du Jeu, Directeur du Musée Suisse du Jeu Clarens VD

Usant de son droit, le jury a fait appel en cours de jugement à trois autres spécialistes-conseils, à savoir :

M. Pascal SIMONIN Ingénieur spécialiste en physique du bâtiment BIFF SA, Lausanne

M. Bernard LOPEZ Spécialiste en sécurité incendie AEAI D.E.S. Systèmes de sécurité SA Romanel-sur-Lausanne

M. Daniel DORSAZ et Mme Simone DUMAS Economistes de la construction IEC Institut pour l'économie de la construction SA Lausanne

Le jury a siégé le 28 septembre 2015 pour discuter et mettre au point le programme du concours. Il s'est réuni les 1er, 02, 16 et 17 mars 2016 pour juger les projets. Le jury a toujours siégé au complet. Nicolas Meier, Daniel de Raemy et Ulrich Schädler ont participé à toutes les séances du jury. Les autres spécialistes-conseils ont tous fourni un rapport écrit de leur expertise et, pour la plupart, sont venus le présenter au jury à la séance de jugement du 16 mars 2016.

# 1.4 Dossiers remis

Trente-sept dossiers comportant une devise ont été rendus dans le délai requis. Ils ont été numérotés de 01 à 37 suivant leur ordre de remise.

- 01 ZLIEP-ED-RUOT
- 02 « la chasse aux trésors »
- 03 Jouons
- 04 Place au Jeu!
- 05 « DES ESPACES AUTRES »
- 06 AULA MAGNA
- 07 VALE
- 08 ROQUE
- 09 TANGRAM
- 10 ENFILADE
- 11 L'ENTREE EN LICES
- 12 petit roque
- 13 Carcassonne
- 14 LE JARDIN RETROUVE
- 15 LA CLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
- 16 ENTRE-2
- 17 Alea jacta est
- 18 Alice au pays des merveilles
- 19 DOUBLÉ JÉU
- 20 RIVE REINE
- 21 Messire
- 22 KENDAMA
- 23 BOELAND
- 24 ROCHADE
- 25 JEU-EN-JEU
- 26 THOR
- 27 COTELAC
- 28 ECHEC ET MAT
- 29 NICK CAVE
- 30 DAMES CHINOISES
- 31 CAMERA MUSEUM
- 32 ESTAFETTE
- 33 PAR CURIOSITE
- 34 TULIPE
- 35 EAU-TOUR
- 36 XV-XVIII-XIX
- 37 LE DONJON

# 2 JUGEMENT

# 2.1 Examen préalable

L'examen préalable des dossiers a porté sur leur conformité à toutes les conditions requises pour :

## A remise

- A.1 dossier graphique / écrit
- le notaire désigné par la Ville de la Tour-de-Peilz en tant qu'intermédiaire a reçu trente-huit dossiers;
- l'un d'entre eux, portant la devise CARREAU ATOUT, lui est parvenu le 22 février 2016, hors du délai prescrit du 19 février 2016 à 16h00 ; de ce fait, il a été exclus du jugement suivant l'article 19.1 a) du règlement SIA 142 édition 2009 ;
- tous les autres dossiers, au nombre de trente-sept, ont satisfait les conditions de remise, notamment l'anonymat et le délai, de sorte qu'ils ont tous été soumis à l'examen préalable.

### B documents demandés

## B.1 documents graphiques

- dans l'ensemble, les projets sont présentés de manière complète, dans la limite prescrite de sept planches A1 au maximum.
- plusieurs projets ne respectent pas certaines des conventions formelles, par défaut;
- le document 1.12.6 fait défaut dans quelques projets, ce défaut les excluant de l'attribution des prix.

# B.2 documents écrits

le tableau des surfaces fait défaut à l'un des projets.

# C projet

# C.1 conditions obligatoires

- de manière générale, toutes les propositions respectent les conditions obligatoires du programme,
   à l'exception de ce qui suit :
- quelques projets débordent du périmètre du concours d'idées; comme il s'agit de suggestions ressortant d'une réflexion générale et non de la réalisation d'un programme imposé, cette nonconformité a été tolérée;
- quelques projets débordent très légèrement du périmètre du concours de projets, lequel ne constitue pas une limite d'intervention stricte mais plutôt indicative.

# C.2 conditions souhaitables

tous les projets satisfont le programme des locaux du musée, le total des surfaces utiles mises en place variant entre 97% et 122% des surfaces programmées.

2.2 Admission des projets

Les trente-sept propositions sont admises au jugement.

# 2.3 Jugement des propositions

2.3.1

Evaluation et sélection des propositions

Le jury a pris connaissance de l'ensemble des trente-sept propositions admises au jugement. Sans négliger l'examen des propositions relevant du concours d'idées, il a donné la prévalence, dans un premier temps, aux propositions de projets. Il a procédé, pour chacune d'elles, à leur appréciation particulière.

2.3.2 Sélection des propositions

Ayant pour objectif de sélectionner les meilleurs projets suivant les critères d'appréciation énoncés dans le programme, le jury a procédé par élimination.

Lors d'un premier tour, il a éliminé, d'un commun accord, les treize projets suivants :

- 01 ZLIEP-ED-RUOT
- 03 Jouons
- 04 Place au Jeu!
- 05 « DES ESPACES AUTRES »
- 08 ROQUE
- 16 ENTRE-2
- 17 Alea jacta est
- 19 DOUBLE JEU
- 22 KENDAMA
- 23 BOELAND
- 26 THOR
- 27 COTELAC
- 28 ECHEC ET MAT

Dans un second tour, il a éliminé, d'un commun accord, les seize projets suivants :

- 02 « la chasse aux trésors »
- 07 VALE
- 09 TANGRAM
- 11 « L'ENTREE EN LICES »
- 14 LE JARDIN RETROUVE
- 15 LA CLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
- 18 Alice au pays des merveilles
- 20 RIVE-REINE
- 24 ROCHADE
- 25 JEU-EN-JEU
- 30 DAMES CHINOISES
- 31 CAMERA MUSEUM
- 32 ESTAFETTE
- 33 PAR CURIOSITE
- 34 TULIPE
- 37 LE DONJON

Les huit projets restants, à savoir :

- 06 AULA MAGNA
- 10 ENFILADE
- 12 petit roque
- 13 Carcassonne
- 21 Messire
- 29 NICK CAVE
- 35 EAU TOUR
- 36 XV-XVIII-XIX

ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une critique détaillée et de diverses expertises.

2.3.3 Expertises

2.3.3.1

Expertise relative à la conservation du patrimoine

Monsieur Nicolas Meier, architecte conservateur de la Division Monuments et sites du Canton de Vaud, a analysé, au plan de la conservation du patrimoine, chacun des huit projets sélectionnés. Ses remarques ont été incorporées dans les textes critiques qui figurent au chapitre 5 du présent rapport.

2.3.3.2

Expertise relative à la fonctionnalité du musée

Monsieur Ulrich Schädler, directeur du Musée suisse du Jeu, a analysé, au plan de la fonctionnalité, chacun des huit projets sélectionnés. Ses remarques ont été incorporées dans les textes critiques qui figurent au chapitre 5 du présent rapport.

2.3.3.3

Expertise de la physique du bâtiment

Monsieur Pascal Simonin, ingénieur civil EPFL / MAS EDD-BAT du bureau BIFF SA, a analysé, au plan de la physique du bâtiment, chacun des huit projets sélectionnés. Ses remarques sont consignées dans son rapport n° 15-155 TH du 14.03.2016 et ont été prises en compte par le jury.

2.3.3.4

Expertise de la sécurité incendie

Monsieur Bernard Lopez, spécialiste en sécurité incendie, a analysé, au plan de la conformité aux prescriptions AEAI 2015, chacun des huit projets sélectionnés. Ses remarques ont été consignées dans un tableau daté du 16.03.2016. Tous les projets sélectionnés sont conformes, à l'exception du projet 21 Messire auquel une issue fait défaut au sous-sol du corps de logis, défaut facile à corriger. Dans la plupart des projets, la capacité des locaux se limite à 50 personnes, disposition compatible avec l'exploitation ordinaire du musée.

2.3.3.5 Expertise économique

L'expertise a consisté à évaluer et à comparer financièrement les huit projets sélectionnés. L'évaluation est basée sur des prix volumiques et surfaciques, pondérés suivant les caractéristiques des projets et appliqués aux volumes conservés, démolis ou transformés, ainsi qu'aux surfaces aménagées. Les volumes et surfaces ont été calculés selon SIA 416 sur la base des dessins remis. La méthode d'évaluation utilisée présente une marge de +/- 15%.

Prenant en compte les CFC 2 bâtiment et 4 aménagements extérieurs, évalués dans le programme en tant que valeur cible à CHF 7'400'000 HT, la comparaison financière des huit projets sélectionnés se présente comme suit :

06	AULA MAGNA	%	108
10	ENFILADE	%	100
12	petit roque	%	100
13	Carcassonne	%	105
21	Messire	%	95
29	NICK CAVE	%	110
35	EAU TOUR	%	105
36	XV-XVIII-XIX	%	95

Le résultat de cette expertise montre que la variation autour de la cible est relativement faible puisqu'elle s'inscrit dans une fourchette de -5 à +10%. La valeur la plus haute s'explique par la proposition d'aménager le restaurant dans les ruines du donjon, proposition à considérer de manière encore hypothétique par le fait de la méconnaissance archéologique actuelle.

2.3.4

Sélection des projets promus au classement

Après avoir pris connaissance du résultat des expertises, le jury a poursuivi l'étude critique des huit projets sélectionnés. Il a décidé d'exclure de l'attribution des prix le projet 06 AULA MAGNA au motif d'avoir outrepassé les recommandations du SIPAL-MS de sorte à rendre le projet irréalisable. Le jury a également exclut de l'attribution des prix le projet 21 Messire au motif de n'avoir pas fourni le document demandé 1.12.6 considéré comme une pièce importante.

Puis le jury a passé encore une fois en revue toutes les propositions éliminées. Ces éliminations n'ont pas été remises en question.

Les huit projets sélectionnés ont été promus au classement.

2.3.5

Critique détaillée des projets promus

Avant de classer les huit projets promus, le jury a rédigé leur critique détaillée. Ces critiques figurent en annexe du présent rapport.

2.3.6

Classement des projets

Considérant l'ensemble des critiques, le jury a décidé, à une très large majorité, des classements suivants :

2.3.6.1

Concours d'idées

1er rangproposition 02 : « la chasse aux trésors »2ème rangproposition 35 : EAU TOUR3ème rangproposition 05 : « DES ESPACES AUTRES »

2362

Concours de projets

1<sup>er</sup> rang projet 29: NICK CAVE 2<sup>ème</sup> rang projet 21: Messire 3<sup>ème</sup> rang projet 12 : petit roque 4<sup>ème</sup> rang projet 36: XV-XVIII-XIX 5ème rang projet 35 : EAU TOUR 6ème rang projet 10 : ENFILADE 7<sup>ème</sup> rang projet 06: AULA MAGNA 8ème rang projet 13 : Carcassonne

2.3.7

Attribution des prix et des mentions

2.3.7.1

Concours d'idées

Disposant d'une somme globale de CHF 39'000 HT, le jury a attribué les prix suivants :

1er prix : CHF 18'000 HT proposition 02 : « la chasse aux trésors »

2<sup>ème</sup> prix : CHF 12'000 HT proposition 35 : EAU TOUR

3<sup>ème</sup> prix : CHF 9'000 HT proposition 05 : « DES ESPACES AUTRES »

2.3.7.2 Concours de projets

Les projets 06 AULA MAGNA et 21 Messire ayant été exclus de l'attribution des prix, le jury a décidé de leur attribuer une mention et de décerner les distinctions en répartissant la somme globale de CHF 161'000 HT à disposition de la manière suivante :

1er prix CHF 48'000 HT projet 29: NICK CAVE CHF 30'000 HT mention projet 21: Messire 2<sup>ème</sup> prix CHF 20'000 HT projet 12 : petit roque 3ème prix CHF 18'000 HT projet 36: XV-XVIII-XIX 4<sup>ème</sup> prix CHF 15'000 HT projet 35 : EAU TOUR 5<sup>ème</sup> prix CHF 12'000 HT projet 10: ENFILADE CHF 10'000 HT mention projet 06 : AULA MAGNA 6ème prix CHF 8'000 HT projet 13 : Carcassonne

2.3.8

Recommandation du jury

A une très large majorité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet 29 NICK CAVE en tenant compte des critiques émises ainsi que des recommandations suivantes :

- maintenir la clarté, la cohérence et les qualités du projet de réaménagement du corps de logis et de la maison du jardinier;
- dans le secteur du donjon, le projet reste subordonné aux investigations archéologiques et à la mise en valeur des éventuelles découvertes;
- dans ce cadre, l'opportunité d'une mise en relation de la cour avec les rives du lac doit être envisagée.

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet 29 NICK CAVE le mandat d'architecte comprenant toutes les prestations nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, sous réserve de l'octroi des crédits.

Pour l'aménagement de l'ensemble de la parcelle 153, le jury recommande au maître de l'ouvrage, sur la base du résultat du concours d'idées, de débarrasser le fossé de la végétation qui l'encombre actuellement afin de réhabiliter une image conforme au passé médiéval, y compris d'éventuelles passerelles pour le franchir ; côté lac, la réhabilitation du jardin baroque constitue une idée intéressante; les arbres majeurs qui entourent le donjon doivent être conservés.

# 2.4 Conclusions

En formulant le programme de ce concours, le jury était conscient d'assigner aux concurrents une tâche complexe. Par la comparaison sinon par la confrontation directe de ces propositions, que seul le concours permet, le jury a tiré un enseignement de grande valeur qui lui a permis tout d'abord de cerner avec plus de pertinence la véritable thématique du programme, puis d'identifier le projet qui y répond le mieux et ensuite, pour le futur, d'orienter la poursuite de son étude vers une réalisation simple et exemplaire.

Le jury félicite l'ensemble des participants pour leur engagement et la haute qualité de leur travail. Il leur exprime sa gratitude et les remercie d'avoir contribué activement et généreusement à l'obtention d'un large éventail de solutions.

# SIGNATURE DU RAPPORT

Signatures des membres du jury

Les membres non professionnels

Mme Taraneh Aminian

La Présidente

M. Lyonel Kaufmann

M. Vincent Perrier

M. Yves Roulet

Les membres professionnels

M. Aurelio Galfetti

M. Antoine Graf

Mme Marisa Lista-Taddei

M. Marco Rampini

M. Laurent Savioz

Le suppléant non professionnel

M. Olivier Martin

Le suppléant professionnel

M. Blaise Ph. Junod

La Tour-de-Peilz, le 17 mars 2016

# 4 LEVEE DE L'ANONYMAT

### 4.1

Identification des auteurs des propositions classées

Après que le jury ait signé le présent rapport, sa présidente Taraneh Aminian a levé l'anonymat des propositions classées en suivant l'ordre du classement du concours de projets puis du concours d'idées et en vérifiant le droit de participation des auteurs.

## 4.1.1

# Concours d'idées

1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix

projet 02 : « la chasse aux trésors »

atelier d'architecture : ARCHITECUM Sàrl Daniel Furrer, architecte EPFL Marion Zahnd, architecte EPFL

Montreux VD

2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix projet 35 : EAU TOUR

atelier d'architecture : BRAEKER ARCHITECTES

Lorenz Bräker, architecte REG A EPFZ

collaboratrice permanente :

Delphine Clavien, architecte REG A EPFL

collaboratrice occasionnelle :

Florence Kontoyannis, architecte REG A EPFL

Lausanne VD

3<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix

projet 05: « DES ESPACES AUTRES »

groupement temporaire d'architectes : LUCA PICARDI, architecte « REG A » FEDERICO CALABRESE, architecte « REG A » SOSSIO DE VITA, architecte « REG A »

Naples ITA

### 4.1.2

### Concours de projets

1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix projet 29 : Nick-cave

atelier d'architecture :

AVIOLAT CHAPERON ESCOBAR Sàrl Alexandre Aviolat, architecte EPFL Sébastien Chaperon, architecte HES André Escobar, architecte HES

Fribourg FR

collaborateur occasionnel : Pascal Heyraud, architecte IAUG

Neuchâtel NE

2<sup>ème</sup> rang, mention projet 21 : Messire

atelier d'architecture : LINK ARCHITECTES SA Stéphane Link, architecte REG A EPFL collaborateurs permanents: Jean-Pierre Dind, Steve Gerbex, Steve Rouiller,

Roxane Metz La Tour-de-Peilz VD

3<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix projet 12 : petit roque

atelier d'architecture : LVPH ARCHITECTES Sàrl

Laurent Vuilleumier & Paul Humbert Laurent Vuilleumier, architecte EPFL

collaborateurs permanents:

Pierre Arnou, Suzanne Arndt, Daniel Varon

Pampigny VD

4<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix projet 36: XV-XVIII-XIX

groupement temporaire d'architectes : ATELIER GLATZ & DELACHAUX SA Nicolas Delachaux, architecte REG A EPFL Nyon VD CHRISTOPHE AMSLER BUREAU D'ARCHITECTE Cristophe Amsler, architecte EPFZ Lausanne VD MONDADA FRIGERIO BLANC SA Danilo Mondada, architecte EPFL Lausanne VD collaborateurs permanents: Mirco Coletto, Thomas Gayraud, Jean-Luc

Frigerio, Mélanie Lacroix, Morgane Davenel,

Xavier Schopfer

5<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix projet 35 : EAU TOUR

atelier d'architecture : **BRAEKER ARCHITECTES** 

Lorenz Bräker, architecte REG A EPFZ

collaboratrice permanente :

Delphine Clavien, architecte REG A EPFL

collaboratrice occasionnelle:

Florence Kontoyannis, architecte REG A EPFL

Lausanne VD

6ème rang, 5ème prix projet 10 : ENFILADE

groupement temporaire d'architectes : ATELIERTRACES>ARCHITECTURES Philippe Ramseier, architecte REG B IAUG Valérie Gleiber Ramseier, architecte HES Genève GE **ESTAR** 

Stefano Ciurlo Walker, architecte « REG A » Aurora Armental Ruiz, architecte « REG A » collaborateurs permanents:

Ingrid Gjermstad, Thomas Lorin, Maya Brams

Santiago de Compostela ESP

7<sup>ème</sup> rang, mention

projet 06: AULA MAGNA

groupement temporaire d'architectes :

STUDIO D'ARCHITETTURA LUKAS MEYER IRA

**PIATTINI** 

Lukas Meyer, architecte REG A EPFZ Ira Piattini, architecte REG A EPFZ

Lamone TI

FRANCESCO FALLAVOLLITA, architecte « REG A »

Côme ITA

collaborateurs permanents:

Fabrizio Bombelli, Barbara Corbella, Claudio Garovo, Marcello Stabile, Niccolo Maggiolini

8<sup>ème</sup> rang, 6<sup>ème</sup> prix projet 13 : Carcassonne

atelier d'architecture :

A + P ARCHITEKTUR UND PLANUNG GmbH

Yannick Roschi, architecte REG B FH Kurt Roschi, architecte REG B FH

collaborateur permanent :

Robert Pavic Bienne BE Consultants :

Martin Birrer, scénographe, Berne BE

Simon Schöni, architecte paysagiste, Berne BE Matthias Scmid, physicien du bâtiment, Bienne BE

4.2

Identification des auteurs des projets non classés

projet 01: ZLIEP-ED-RUOT

architectes indépendants :

GIOVANNI CADEO, architecte AM NICCOLO CADEO, architecte AM

collaborateurs permanents :

Pietro Cadeo, Eleonora Chiaf, Andrea Pelizzari,

uido Pelizzari, Lucia Cadeo

Brescia ITA

projet 03 : Jouons

groupement temporaire d'architectes : RUGGERO CORTI, architecte « REG A »

VALERIA LATTANTE, architecte « REG A »

Côme ITA

collaborateurs occasionnels:

Lucia Mirarchi, architecte « REG A » PM, Agropoli-

Salerne, Davide Sodarini, designer PM

projet 04 : Place au Jeu!

atelier d'architecture :

ANDREY BARTHASSAT ARCHITECTES
David Andrey, architecte REG A EPFL
Manuel Barthassat, architecte REG A EPFL

collaborateurs permanents:

Delphine Millet Saint-Sulpice VD

projet 07: VALE

atelier d'architecture :

ULARGUI Y ASSICIADOS ARQUITECTOS Jesùs Ulargui Agurruza, architecte « REG A »

collaborateurs permanents:

Carlos Rubio Zugadi, Javier Mosquera

Gonzalez Madrid ESP

CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ + MUSEE SUISSE DU JEU

Concours d'architecture Rapport du jury - page 17

**projet 08 : ROQUE** groupement temporaire d'architectes :

YANN OGER, architecte EPFL

**Epalinges VD** 

SEBASTIEN STERCHI, architecte EPFL

Prilly VD

**projet 09: TANGRAM** atelier d'architecture :

FABIO FOSSATI ARCHITECTES SA Fabio Fossati, architecte REG A EPFL

collaborateurs permanents :

François Cottier, Jérôme Tacchini, Filipe Rodrigues, atteo Garone, Giuseppe Cardone, Federico Gonzalez

eone, Lisa Bagnoud, Claudie Fossati

Chêne-Bougeries GE

projet 11 : L'ENTREE EN LICES atelier d'architecture :

ACARCHITECTES Sàrl

Alexandre Clerc, architecte REG B HES

collaborateurs permanents:

Thomas Waeber, Mathieu Ziegenhagen, Jorge de

Jesus, Lucien Bourban, Lucien Berset

Fribourg FR

projet14 : LE JARDIN RETROUVE architecte indépendant :

GONZALO MARTINEZ MARQUEZ

Gonzalo Martinez Marquez, architecte « REG A »

COAS ETSA Seville ESP

collaborateurs occasionnels:

Diego Daza, architecte COAS ETSAS Antonio Camara, architecte COAL ETSAS

projet 15 : LA CLE DE LA TOUR-DE-PEILZ atelier d'architecture :

ATELIER KESTEREN VALERIO BV Enzo Valerio, architecte EPFZ

Maarten van Kesteren, architecte DRA

Amsterdam NLD

**projet 16 :ENTRE-2** atelier d'architecte :

IN-OUT ARCHITECTURE Sàrl

Cathrin Trebeljahr, architecte REG A EPFZ

collaborateurs permanents : Wen Quian Zhu, Béatrice Garcia

Genève GE

projet 17 : Alea jacta est atelier d'architecture :

GUILLAUME WICHT ARCHITECTES SA Guillaume Wicht, architecte REG A EPFL

collaborateurs permanents :

Orion El Koubbi, Blandine Touzeris

Morges VD

projet 18 : Alice au pays des merveilles atelier d'architecture :

STAEHELIN ARCHITECTES SA

Jean-Philippe Stähelin, architecte REG A EPFL

collaborateurs permanents:

Samuel Dias, Nathalie Kuey, Lionel Muller, Carlos

alacios, Lidia Sanchez

Delémont JU

CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ + MUSEE SUISSE DU JEU

Concours d'architecture Rapport du jury - page 18

**projet 19 : DOUBLE JEU** architecte indépendant :

JEAN-MICHEL LANDECY, architecte REG A

Genève GE

**projet 20: RIVE REINE** atelier d'architecture :

EYRE ARCHITECTURE Sàrl

Loïc Chareyre, architecte « REG A » ENSAIS

collaborateurs permanents : Elodie Chareyre, Felippe Marçal collaborateurs occasionnels :

Alessandro Bragnon

Genève GE

**projet 22 : KENDAMA** atelier d'architecture :

DE KALBERMATTEN ARCHITECTES Sàrl Philippe de Kalbermatten, architecte REG A EPFL

Sandra de Kalbermatten, architecte EPFL

collaborateurs permanents : Nadège Gobet, Cyril Hildbrand

Sion VS

**projet 23 : BOELAND** architecte indépendant :

BLAISE GROBET, architecte REG A EPFL

Genève GE

**projet 24 : ROCHADE** atelier d'architecture :

PATRICK ROOST PLANUNG ARCHITEKTUR GmbH

Patrick Roost, architecte EPFZ

Zurich ZH

**projet 25 : JEU-EN-JEU** atelier d'architecture :

FISCHER MONTAVON ASSOCIES SA Dominique Montavon, architecte EPFL Gabriela Marcovecchio, architecte UR

collaborateurs permanents :

Stefania Strenci, Charles Berthoud, Antoine

Vacheresse, Jonathan Von der Muhl

Yverdon-les-Bains VD

consultants:

Perret-Gentil, Rey et Associés SA, ingénieurs civils

Olivier Zahn, ingénieur CV

**projet 26 : THOR** atelier d'architecture :

ATELIER PLUS ARCHITECTES Sàrl Damien Magat, architecte EPFL Blaise Roulin, architecte EPFL collaborateurs permanents : Fanny Vuagniaux, Philippe Buchs

Fribourg FR

**projet 27: COTELAC** atelier d'architecture :

ATELIER SIEBOLD ARCHITECTES Boris Siebold, architecte REG A collaborateurs permanents :

Luca Imperota, Mathilde Tavernier, Svetlana Alam

Siebold Carouge GE

projet 28: ECHEC ET MAT architecte employé :

NICODEM RYSZARD GLOCKI, architecte EPFL

Vevey VD

CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ + MUSEE SUISSE DU JEU

Concours d'architecture Rapport du jury - page 19

projet 30 : DAMES CHINOISES atelier d'architecture :

NOMAD ARCHITECTES VAUD Sàrl

Marie Getaz, architecte EPFL collaborateurs permanents :

Emmanuel Neyt, Paul Cerventza, Salvatore Cuillari,

Davis Germanier

Vevey VD

projet 31: CAMERA MUSEUM atelier d'architecture :

VOLTOLINI ARCHITECTURES Sàrl Samuel Voltolini, architecte REG A DPLG

collaborateurs permanents : Julien Maugat, Inigo Arin Igartua

Vouvry VD

**projet 32 : ESTAFETTE** atelier d'architecture :

DREIER FRENZEL Sàrl Yves Dreier, architecte EPFZ Eik Frenzel, architecte TUD collaborateurs permanents : Miguel Coutingo, Erika Sanz

Lausanne VD consultant :

Clément Crevoisier, historien

**projet 33 : PAR CURIOSITE** atelier d'architecture :

SAAS STRATEGIES ARCHITECTURE Sàrl

Guillaume Yersin, architecte EPFZ Michael Meier, architecte EPFZ collaborateurs permanents :

Emile Cothay Carouge GE

**projet 34: TULIPE** groupement temporaire d'architectes :

NICOLAS FROEHLICH ARCHITECTE Nicolas Froehlich, architecte EAUG

Vevey VD

SAETAESSTUDI SCP Bet Cantallops, architecte Pere Ortega, architecte

Barcelone ESP

collaborateur permanent :

Bara Ghami

projet 37 : LE DONJON atelier d'architecture :

BUREAU D'ARCHITECTURE PIERRE STEINER SA

Fabien Steiner, architecte REG B ETS

collaborateurs permanents :

Pierre Steiner, Fabien Steiner, Stefania La Spada, Patrick Ruffino, Mauro Barazzi, Michel Lagreca, Antoine Taroni, Cedric Bourqui, Marco Viera da Costa, Amina Hondzo, Nadine Lecci, Marion Curchod,

505ta, Alfillia Floridzo, Nadilie Lecci, Marion Curc

Brandon Mbambi, Téo Lugrin

Montreux VD

# **5 ANNEXES**

# Illustration de la proposition d'idées « la chasse aux trésors » 1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix



































5.1.2 Illustration de la proposition d'idées EAU TOUR 2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix

## EAU TOUR

CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ 02-16

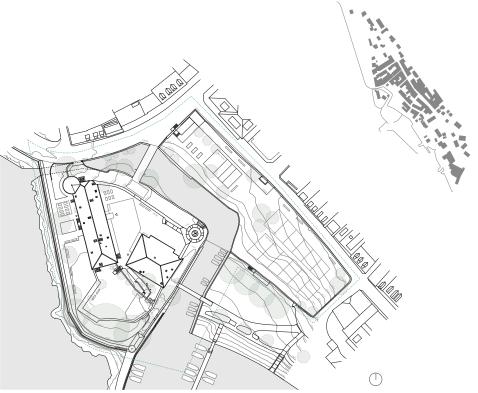


### Comprendre et faire comprendre

Selon les aléas du temps. Philatoire d'un monument est souvent difficile à déchiffrer. Les strates successives et disconstinues empéchent dans la plupart des cas une lecture simple et une compréhension directe des relations et des événiments. Cette déclimentation, qui pout être une richesse par ou malgré a complexité, peut également couvrir, fausser ou anéantir l'histoire. Et à chaque fois, lors d'un départ de projet, la question se pose; garder, revenir en arrière ou ailler de l'avent? Ou rest-ce qui est schenflignement (archéologiquement, montré de l'avent? Ou rest-ce qui est schenflignement (archéologiquement, entré de l'avent pour de des décliquement delou unbasilisquement (archéologiquement, et d'un serve que est décliquement delou unbasilisque de l'avent pour les décliquement de lou unbasilisque de l'avent que de décliquement de lou unbasilisque de l'avent que l'avent que se décliquement delou unbasilisque de l'avent que l'avent que l'avent l'av

### Le projet (concours d'idée) se permet de

- faire cohabiter deux dispositifs d'accès au château de deux périodes distinctes
- distinctes
   maintenir le caractère éphémère de la zone du premier bourg présum



1

5.1.3 Illustration de la proposition d'idées « DES ESPACES AUTRES » 3ème rang, 3ème prix



5.2.1 Critique et illustration du projet 29 NICK CAVE 1er rang, 1er prix

Le projet se distingue par des choix d'intervention et de transformation particulièrement attentifs à l'existant. Un projet en filigrane qui parvient à conserver toute leur substance au corps de logis principal, à la maison du jardinier et aux différents espaces extérieurs. En revanche, et comme en opposition à la proposition minimaliste sur les autres entités composant le château, le projet invente une occupation complète du terreplein de l'ancien donion.

Le projet propose de consacrer le corps de logis au programme muséographique avec, au rez-de-chaussée, la réception, la boutique, la bibliothèque et la salle d'animation. Les deux étages supérieurs sont occupés par les salles de l'exposition permanente. Une intervention sur l'escalier central, ciblée et ne portant pas dommage à l'existant, permet de régler habilement le contrôle de l'accès à l'exposition.

La maison du jardinier dans sa partie sud contient l'administration sur deux niveaux, la partie nord ouverte sur doubles niveaux et sa charpente accueillent une généreuse salle d'exposition temporaire.

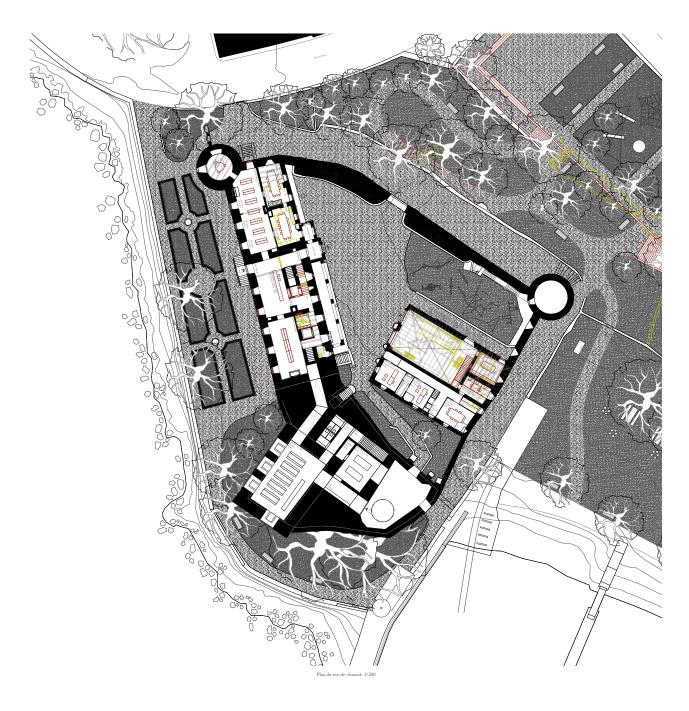
Le restaurant est situé "dans la ruine" du donjon, sous la terrasse panoramique. Le cheminement un peu labyrinthique pour y accéder est une succession d'espaces introvertis. On pénètre par l'ancienne cave percée d'un oculus dans sa voûte, puis par un couloir pour ensuite découvrir la salle du restaurant avec ses grandes ouvertures cadrant largement le paysage lacustre tout en signalant, par l'énorme épaisseur de leurs embrasures, la présence du mur fortifié du donjon.

La disposition du programme est très fonctionnelle pour le musée du jeu. Par sa position, le restaurant devient un établissement public fonctionnant également de manière indépendante du musée. La position du restaurant permet de conserver l'utilisation publique de la terrasse panoramique. Le fonctionnement de la chambre de chercheur/hôte, pas en rapport avec la bibliothèque, pose problème et devra être réétudié.

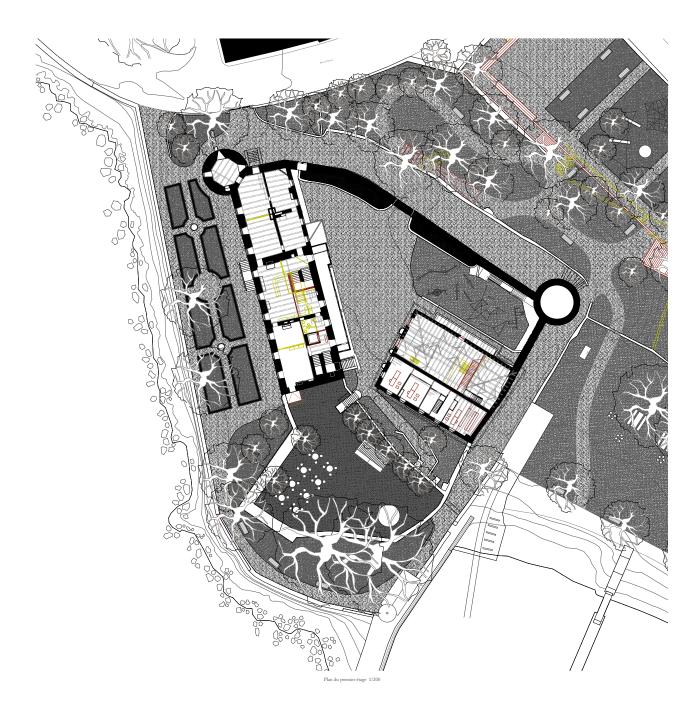
Le jury apprécie la grande qualité des espaces proposés, autant pour les bâtiments existants que pour les volumes "extrudés" du restaurant. La coupe sur la maison du jardinier, reconnaissant l'ancienne typologie de la grange et offrant un volume généreux, est particulièrement appréciée. Le jury relève également la qualité du dessin du jardin de la terrasse Ouest, côté lac, de même que le soin apporté aux coupes constructives, par lesquelles sont représentés les principes d'intervention sur chaque bâtiment. Les propos tenus tout au long des textes explicatifs confirment en outre une bonne compréhension des principes d'intervention sur un monument classé.

La fouille dans la zone du donjon représentera une opportunité de compléter la connaissance archéologique de cette partie du site qui, en l'état, n'a que fait l'objet d'hypothèses. L'existence des murs enterrés du donjon, suggérés dans l'analyse historique, n'est pas confirmée à ce jour. Dans tous les cas, le projet d'occuper les ruines du donjon restera subordonné aux investigations archéologiques et à la mise en valeur des éventuelles découvertes. Dans ce cadre, l'opportunité de la mise en relation de la cour du château avec la rive du lac devra être envisagée.

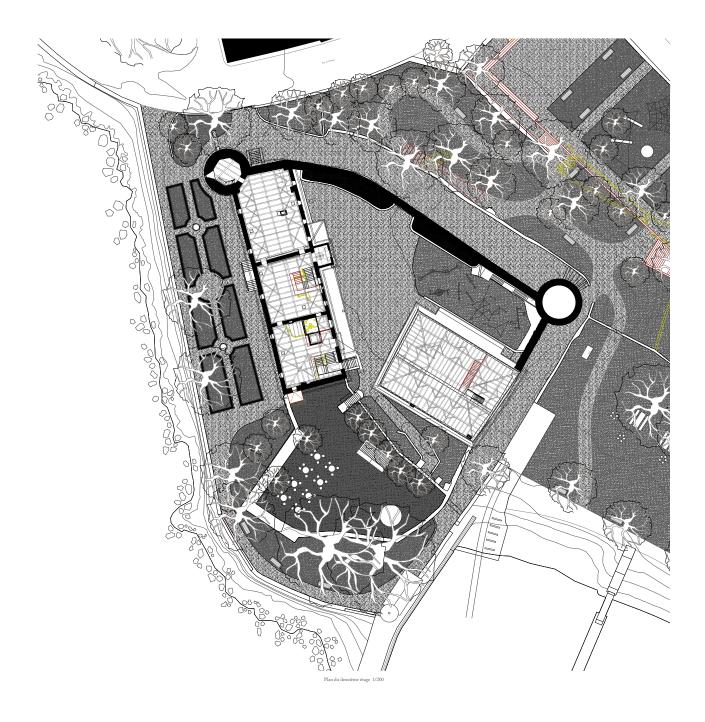
Au plan du coût, le projet se situe dans la moyenne supérieure de par l'intervention dans les ruines du donjon alors que le traitement du corps de logis et de la maison du jardinier dénote une grande économie de moyens.





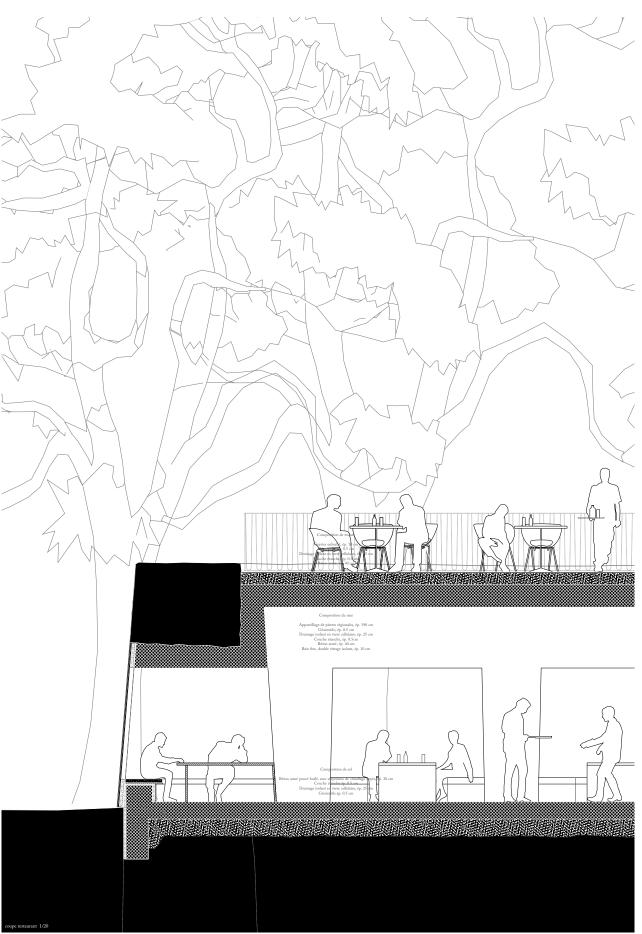


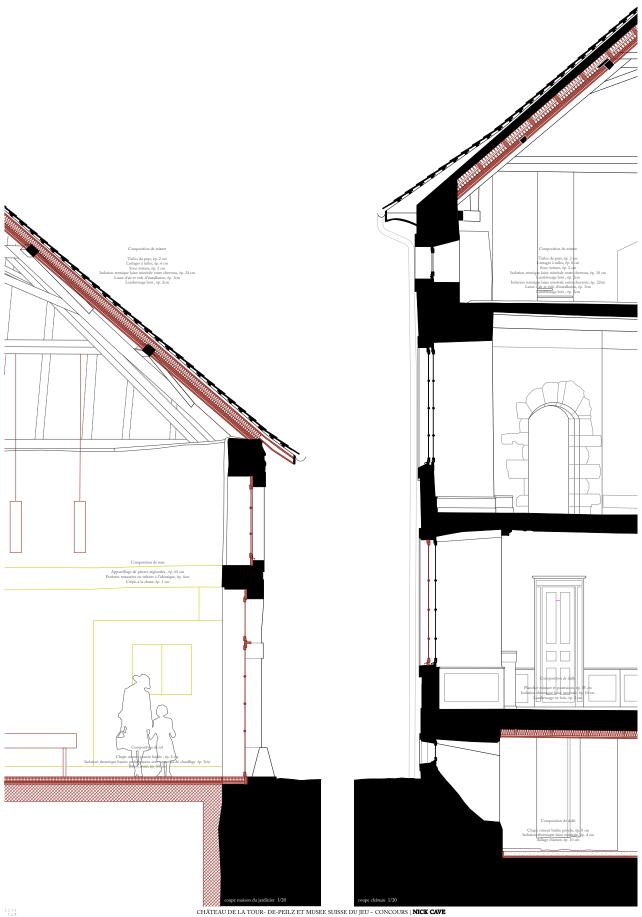












5.2.2 Critique et illustration du projet 21 Messire 2ème rang, mention

Le projet "Messire" propose, en plus de la porte principale, la création de deux nouveaux percements de la muraille. Le premier sur la façade ouest du château, entre le bâtiment principal et la ruine du donjon et le second entre le donjon et la maison du jardinier.

Les aménagements extérieurs du château mettent en valeur ces trois ouvertures.

L'accès principal depuis la ville est aménagé comme une réplique historique revisitée, il enjambe à l'aide d'une passerelle la douve, planté d'une multitude de "plots à sauter" bleus. Côté ville le talus du fossé est modifié afin de permettre un accès depuis la rue du Château ou depuis la rue du Temple. Côté ouest, des jardins sont recréés le long du bâtiment principal. Côté est, une petite rampe est aménagée pour offrir un accès direct depuis le port, au travers du nouveau percement.

La position des fonctions dans les bâtiments du château est très proche de la situation actuelle. Le corps principal accueille le musée, avec au rez-de-chaussée la réception, la salle d'animation et celle des expositions temporaires. Le premier étage et les combles servent de salles de l'exposition permanente. La maison du jardinier abrite le restaurent au rez-de-chaussée, tandis que l'administration et la bibliothèque occupent le premier étage. Les combles servent de local d'archives. La terrasse surélevée est conservée, l'emplacement du donjon est signalé par un revêtement de sol et par une structure légère et lumineuse. La cave voutée ne servant plus de passage, pourrait retrouver une fonction propre.

La répartition des salles ainsi que les parcours en rapport avec le musée sont convaincants et pratiques.

Les interventions constructives proposées sur les bâtiments sont cohérentes, interventions attentives à l'existant sur le bâtiment principal, interventions plus en profondeur sur la maison du jardinier. Les interventions sur la muraille sont les plus invasives, mais justifiable de l'avis du jury car limitées et très claires conceptuellement.

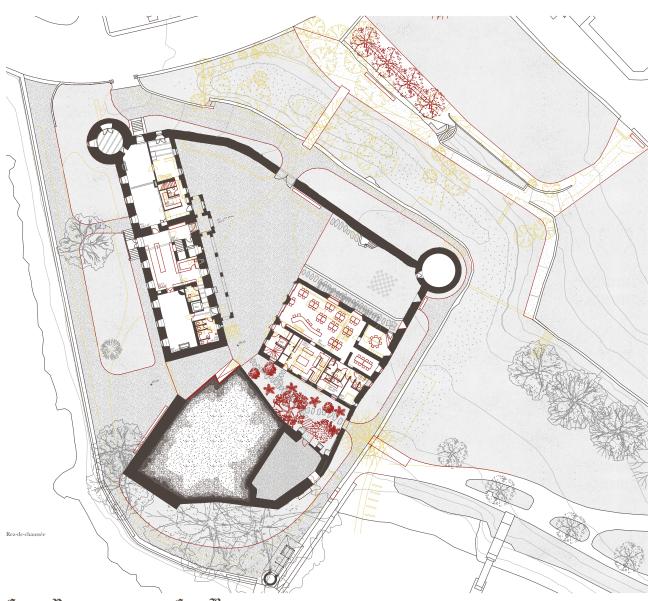
Le jury apprécie la force et la simplicité de cette proposition qui avec peu d'intervention décloisonne véritablement le château, le mettant par les nouvelles ouvertures directement en rapport avec les rives du lac et offrant ainsi de nouvelles perspectives tant à la partie restauration qu'à la partie muséale.

Pour la création d'un passage entre corps de logis principal et le donjon, l'ancien mur d'enceinte est abattu. S'il est regrettable qu'aucune trace de la limite ne soit conservée, il faut saluer le délicat jeu de rampes permettant d'atteindre la cour et la terrasse du donjon en un seul mouvement. De même, la volonté de redéfinir l'espace entre la maison du jardinier et le donjon ainsi que la qualité d'interprétation des données historiques pour le projet de site sont à relever.

La disposition du programme dans la maison du jardinier n'est spatialement pas très aboutie : faible hauteur dans le restaurant et plancher intermédiaire interrompant les arcades. Il est regrettable que les salles louées (expositions temporaires) ne soient pas en relation avec le restaurant et la terrasse. L'image illustrant la silhouette illuminée du donjon peine à convaincre.

Le percement de la muraille et l'excavation nécessiteront des fouilles archéologiques sur un secteur limité et jugé moyennement risqué au niveau archéologique.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne inférieure.



# Enjeux du Projet

# L'analyse mêne à considére les interventions prioritaires intra-muros. Dans la continuité du concours d'idée, il s'agit de redéfinir les trois entrées au château, qui favoriseront le flux des visiteurs. La création de la percée ouest permet de clarifre l'empretue de l'ancienne Tour et de valoriser le bâtiment principal, qui retrouve sa façade sad originelle. Ce dernier se trouve être en 10 deuteurl. De façade sad originelle. Ce dernier se trouve être en 10 deuteurl. De maison du jardinier présente un état général médiocre et nécessite une intervention conséquente. Ne pouvant à ce stade disposer de la liste de la collection à exposer, le projet nétablis pas de muséographie. Au vu du bon état que présentent les vitrines actuelles, il pourrait être imaginable de les conserver. Touteclois, un renouvellement complet de l'éclairage artificiel doit être envisagé.

# Bâtiment principal

Bâtiment principal.

Le projet considère ce bâtiment en tant que valeur historique majeure. Une transformation intérieure importante impliquerait une altération de ses qualités et un colt inadapté. Il est dée lors projecé de y affecter l'ensemble du programme relatif à l'espace projecé de y affect l'ensemble du programme relatif à l'espace de l'ensemble d'ensemble de l'ensemble d'ensemble de l'ensemble d'ensemble de l'ensemble d'ensemble de l'ensemble d'ensemble de l'ensemble d'ensemble d'ensemble de l'ensemble de l'e

# Concept Bioclimatique

um altération de ses qualités et un coût inadapté. Il est des lors proposé dy affecter l'ensemble du programme relatif à l'espace public musicl, restaurant exclu, en y apportant un minimum d'intervention. La seule réorganisation est effectivée au rezde d'intervention. La seule réorganisation est effectivée au rezde de la lours au nord et l'espace animation suivail. Une nouvelle calific d'assenceur permet un accès opposé au sous-sol et un réduction en hauteur de la trémie aux combles.

\*\*Maison bu jardinier\*\*

Sa substance ainsi que ses qualités spatiales sont évidentes des difficultés le parti est de retravailler l'ensemble du volume avec une légère recliration des niveaux. Un nouveau restaurant aves es annexes prend place au rez-de-chaussée, l'administration du musée et la bibliotheque à l'étage. Le volume des combles est affectes au archives, permetant ainsi de conserver l'aspect de la toiture originelle.

\*\*Cour primitibe et ménagements extérieurs\*\*

Le nouveau chemiement de l'entrée sud-est se présente comme upetit jardin luxuriant, contrastant avec la cour fortement miérale. La cave voutée, emprunée par l'entrée actuelle au château depuis loport, retrouve son autonomie Le dispositif de rampe menant ai pardin suspendu et sa liaison directe avec la cuisine permet d'évite des installations de la maison du jardinier, Partie des installations de la composition et le la bibliotheque à l'étage. Le bon état de la toiture du stimute doute four la musion du jardinier en revanche, et en rui se ries particip at tave du bitiment principal est en bon état. Un relatification des niveaux combles.

\*\*Sentitation\*\*

Dentitation de la challeur principal est en bon état. Un relatification de la challeur principal est en bon état. Un relatification de la challeur principal est en bon état. Un relatification de la challeur principal est en bon état. Une primitique des entre de la toiture du tave proposé une nouvelle installation de la challeur principal est en bon état. Une primitique est en bon état. Une la musical principal e

L'objeciff est de conciler le confort des utilisateurs et le climat régional avec le respect du patrimoine historique. Dans un son di économie d'énergie, écte le bâtiment qui devra gérer les conditions climatique, pour réduire au maximum les installations artificielles gourmandes.

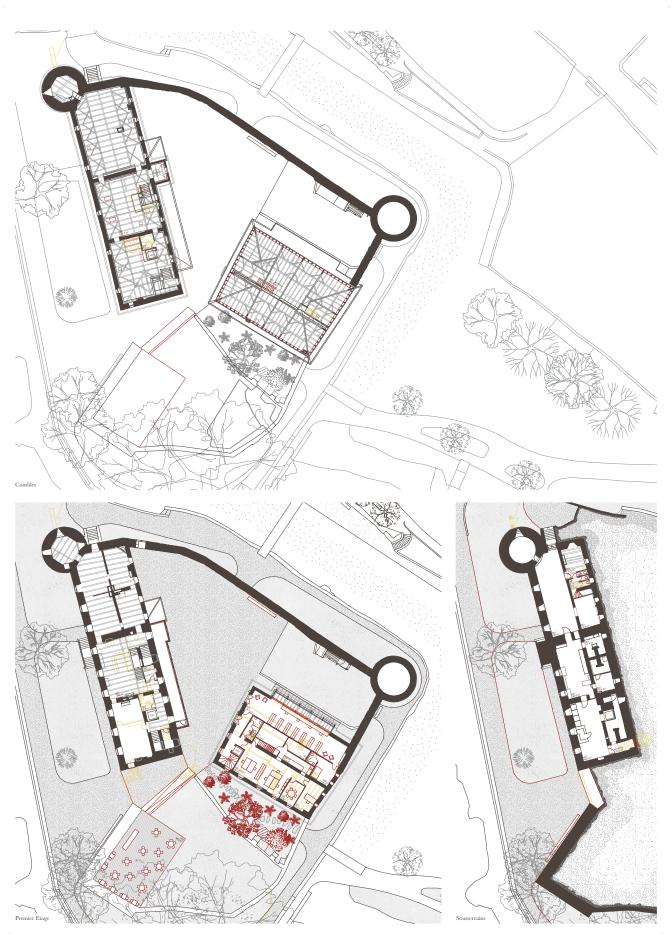
Le blian enregétique de la maison du jardinier, relatif au projet décrit ci-dessous des cadre de la norme SIA 390/1.

Le blian enregétique de la maison du jardinier, pour la cecsaire d'intervenir aujourdité. De la maison du jardinier, pour la cecsaire d'intervenir aujourdité. De la publica de la maison du jardinier, pour la création d'une isolation d'une isolation d'une isolation d'une isolation d'une isolation d'une sionator d'une isolation d'une



# Protection incendie

De par la composition des 2 mus de refend, le bătiment principal dispose d'un espace central idéal pour la création d'un compartimentage vertical. Seules des portes coupe-feu sont à prévoir aux 3 niveaux. La composition précise des planchers ne peut être connue à ce stade. Elle est outefois considérée dans le projet comme acceptable, compte tenu des facteurs suivants conservation du monument, mesures compensatoires sur les murs en moellons à valeur RE190, et affluence limitée dans les étages. Pour la maison du jardinier, un nouvel espace de distribution garantit une voic dévacuation pour les 2 niveaux. A l'étage, un mur coupe-feu doit être prévu entre la bibliothèque et l'administration, en raison de la charge thermique élevée.





5.2.3 Critique et illustration du projet 12 petit roque 3ème rang, 2ème prix

Le projet se distingue par des choix d'intervention et de transformation particulièrement attentifs à l'existant. Un projet en filigrane qui parvient à conserver toute leur substance aux différentes entités composant le château, y compris à la maison du jardinier. Il propose également de repenser les parcours dans et autour du château en ouvrant un passage entre l'ancien donjon et le corps de logis principal. Particulièrement bien dessiné et matérialisé, il se distingue des autres projets faisant une proposition similaire par sa volonté de conserver la lecture de l'ancien mur d'enceinte. Ce dernier n'est pas abattu, mais simplement percé, détail qui offre une persistance à l'ancienne limite.

L'ouverture d'un nouveau passage, à savoir d'un nouvel accès au site du château, est le geste concepteur indispensable pour résoudre la contradiction entre la fonction attribuée actuellement au château, un espace ouvert sur la ville et sur le lac, et celle de la mémoire d'une forteresse fermée. Ce geste fort, cette ouverture du rempart du donjon, apparemment facile, est le fruit d'une intuition intelligente qui résout d'une manière mesurée et discrète le rapport presque toujours conflictuel, entre le passé et le présent.

Si la création d'un passage a séduit le jury, l'introduction d'une nouvelle entrée du musée à cet endroit, située à l'extrémité sud du corps de logis, de le convainc pas. L'accès à l'exposition permanente s'effectue au travers d'une salle de médiation, ce que l'on ne peut admettre au plan fonctionnel. Considérée depuis le quai ou depuis la cour du château, cette nouvelle entrée est peu visible et concurrence sans raison les entrées existantes pourtant maintenues.

De bonnes qualités conceptuelles peuvent se lire dans l'organisation des espaces intérieurs des deux bâtiments. En particulier, le jury se plaît à dire que l'organisation "des espaces en enfilade" du corps de logis qui regarde vers le lac, prend son sens par le respect des préexistences. En fait, l'intéressante disposition des multiples et diverses fonctions a son origine dans une lecture réfléchie des structures existantes (voir dessin des coupes).

Les coupes constructives à l'échelle 1:20 sont particulièrement soignées et démontrent une bonne connaissance de la construction ancienne. Ce soin porté au détail est confirmé par la volonté d'appliquer un enduit sur les façades de la maison du jardinier.

Le projet est donc, essentiellement une simple coupure dans le mur d'enceinte entre les vestiges du donjon et le bâtiment classique, une coupure qui laisse intacte la magnifique terrasse verte. La "coupure" est la seule partie nouvelle du projet, mais cela suffit pour conférer un nouveau rôle à la forteresse dans la ville.

Le projet *petit roque* peut être défini comme essentiel, minime, dans un sens positif et en même temps très riche et complexe, également dans un sens positif. Cette intéressante dualité est générée par une seule intervention architecturale radicale très efficace.

Il s'agit d'une proposition de restauration conservatrice mais en même-temps fortement novatrice.

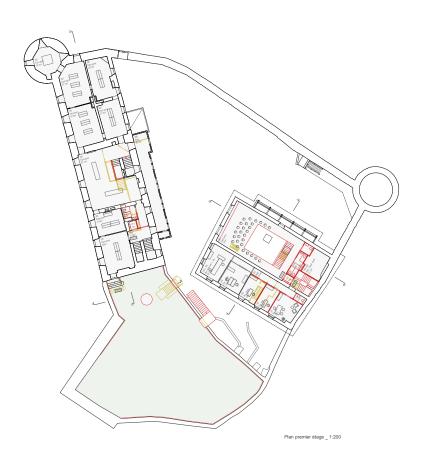
Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne.

"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" \_ pelit roque





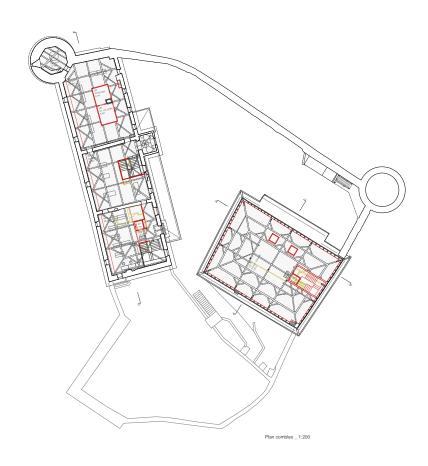
"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" \_ pelit roque

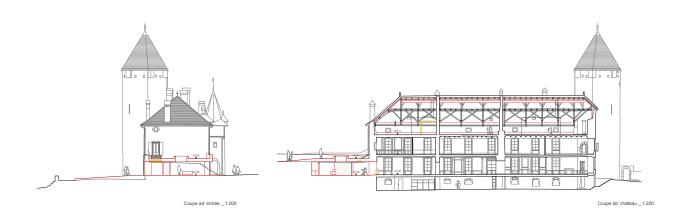




# ARTICULATION La seule partie nouvelle du projet articule ces différents espaces et fonctions en créant une nouvelle ouverture dans la fonteresse. Cette coverture ilses un liter entre les différents espaces et fonctions : le lac, our et la terrasse; le chétase, le decipin et a maison ; le musée et la se polyvatente : le poysage et le construit.

"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" \_ pelit roque





"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" \_ pelit roque



Promenade côté lac



Accueil du musée







"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" \_ pelit roque



Entrée dans la cour



Exposition temporaire

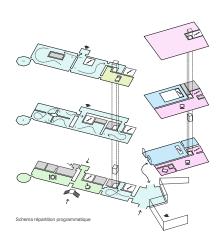
TYPOLOGIE HISTORIQUE
Le vide créé dans l'épaisseur de la muraille est conçu comme un passage
comme un seuil, en opposition au "salon", à la "pièce" historique dans
laquelle on stationne. Ce passage évoque le tracé historique de l'eau qui
colottrail alora des l'accelorate a conforce la deve de l'eau qui
colottrail alora des l'accelorate a conforce la deve de l'eau qui

Cette antichambre est une entité polyvalente et modeste, qui enrichit le système existant pour lui donner un potentiel d'évolution futur. La pénétration au sein du château se tait donc par son pignon pour

Les éléments archéologiques enfouis dans le terre-piein détermineraient l'étendue de ce creux dont la superficie et la forme n'importent que peu. Le dessin aléatoire, ses contours résiduels définissent un nouvel espace

La répartition du programme su sein du châteus sénirepréte et amplifie le yppologie et la substance historique de l'éditice. Elle tire partie de ses qualités spatiales escisantes. La trange Est du châteus accueille toutes les fonctions servantes (Escaliers, tollettes, stockage), alors que les pièces majeures en entitlace dels les, au caractère hautement symbolique, accueillent le programme servi (Espace d'exposition, salles du restaurant,

La Maison du jardinier bénéficie quant à elle de la situation intérieure et protégée, sur cour. Son caractère rustique et domestique est conservé autant que possible tout en s'adaptant aux besoins thermiques et programmatiques actuels (aménagement des combles pour les archives,



REPARTITION PROCRAMATATIOUE
L'installation du café-restaurant dans les belles pièces d'apparat du
re-d-d-chaussée du chilibrau grainer une attractivité et une visibilité
publique importanté qui doit servir le musée. Réciproquement, le musée
années une clientée au restaurant.
Le musée du leu prend alors place dans les étages du chiteseu, toute ne
consecuted une processor de la répondant de disposition de des dispositions de consecution de des des places de chiteseu, toute ne
consecuted une processor de la répondant de dispositions de disposition de dispositions de dispositions de dispositions de disposition d

L'administration reste là où elle se trouve actuellement en conservant l'aspect convivai et domestique de la maison du jerdinier. L'espace polyvaier pour les expositions lemporaiser et location s'instali dans les arcades de la maison. Ce volume important et simple est progiu a une forte polyvaience et ses grandes ouvertures sur la cour troitilitent l'appropriation et l'intérnation avec celle-d., but pour les expositions, qu



COUPE CONSTRUCTIVE SUR RACCORD AUX REMPARTS, 1.20.
Le creusement de la nouvelle entrée traversaine du musée permettra vraisemblablement de mieux comprendre histoire de cet emplacement statégique du château. Les principes constructifs mis en place visent la réversibilité et le respect de la substance mise à jour.

PAROI CONTRE MURAILLE: mur béton 20 cm isolation en fond de coffrage 16 cm

natte filtrante 6 cm
 mur existant en pierre natu
 TOITURE:
 terre végétale 12 cm
 natte filtrante 3 cm
 foncebité.

orm monutile: 0
orm
fond de coffrage 16 cm
achéité
e 6 cm
len pierre naturelle

- radier BA 25 cm - feuille plastic - couche filtrante gravier 15 cm - fond de fouille avec vestiges éventue 2. FA(ADE) - dissage et peinture sur plâtre existant - maçonnerie existante env. 60 cm - crépi isolant mince 5-7 cm 3. GALERIE:

- dalle en console BA 25 - 18 cm
avec empochements ponctuels
- garde-corps en panneaux 3-plis 60 mm
peints, main courante bois
4. TOITURE:
- plaques fibre-gypse 25 mm, à peindre
- lattage technique 27 mm

eintis, main couranté bois TOTURE: Itaques fibre-gypse 25 mm, à peindre attage étéchnique 27 mm armière vapeur solution phonique entre solives renforcées par moisage 30 cm latendre raiple de daté 27 mm

- comoies chauds (aronves)
- fermes existantes
- lames bois 19 mm
- lattage technique 27 mm
- barrifee vageur
- isolation cellulose entre chevrons
- lattage, 24 cm
- sous-couverture isolante en fibres
de bois 6 cm
- contro luttero 6 cm

PIEDS DE FAÇADE:
 - amélioration ou création(?) du drainage
 2.CAVE:
 - gaine de putsion pour les salles d'exposition
 au rez-de-chaussée.
 3.BABES DISTANTES:
 - amélioration de l'étanchéité des fenêtres existantes

PLANCHER COMBLES
 nonveille assise pour gaine de pulsion pour les si d'exposition à l'étage.
 S. MURS ENTÉRIEURS COMBLES:
 crépt isolant intérieur, 4-5 cm.
 5. TOTURE:
 compleixe existant avec isolation insuffisante,
 isolation complémentaire entre chevrons
 Hataga, 16 cm.

5.2.4 Critique et illustration du projet 36 XV-XVIII-XIX 4ème rang, 3ème prix

La proposition se fonde sur une lecture attentive et cohérente du site et des trois époques qui l'ont marqué : le XVe siècle au nord-est, en relation avec la ville, le XVIIe à l'ouest, côté lac, et le XIXe au nord-est, côté port. Le traitement différencié de ces trois faces, reconnaît et accentue leur caractère spécifique : médiéval, baroque et romantique.

Le projet XV-XVIII-XIX se distingue par des choix de conservation particulièrement attentifs à la nature du patrimoine existant. Un projet en filigrane qui parvient à conserver toute leur substance aux différentes entités composant le château, à l'égard desquelles il affiche deux attitudes différenciées, spécifiques et complémentaires, tant au plan de l'intervention sur le bâti qu'au plan de l'affectation des espaces. Consacré au musée, le corps de logis fait l'objet d'une intervention très légère et ciblée qui donne la prévalence au monument alors que la maison du jardinier s'adapte au nouveau programme des salles et activités indépendantes des horaires du musée par une intervention assez lourde et générale.

Le corps de logis reste presque intact. Les interventions antérieures, historiquement datées, sont entièrement conservées. Le projet propose deux interventions bien localisées, au motif fonctionnel. L'une, au rez-de-chaussée, affecte le mur de refend qui sépare l'aula initiale du corps de logis, en élargissant le passage existant. L'autre, au sous-sol, consiste à inverser l'ouverture de la porte de l'ascenseur. Au motif de l'économie d'énergie, le projet propose d'isoler la toiture par-dessus la charpente existante, sans modifier les larmiers et les avant-toits, d'insérer des verres isolants dans les fenêtres extérieures et d'ajouter une isolation à l'intérieur des contrecœurs. On peut imaginer que les embrasures fassent l'objet d'une même amélioration sans que le projet l'explicite. On trouve également l'adjonction d'une chemise de drainage au pied des murs de façades.

Les interventions sur la maison du jardinier, plus invasives, ne sont toutefois pas de nature à remettre en question la valeur patrimoniale de l'objet, qui réside avant tout dans son appartenance à un ensemble et non dans ses caractéristiques propres. Ainsi le percement ou l'élargissement de passages dans les murs de refend du rez-de-chaussée ou la création d'une large baie en façade ouest ne devraient pas dénaturer l'ensemble du château. De même, la passerelle ralliant le premier étage de l'annexe et la terrasse du donjon, geste architectural fort mais réversible, ne représente pas une atteinte au site classé monument historique. Ces deux axes concourent à mettre en valeur le jardin supérieur. La toiture est isolée par l'extérieur. Les murs de façades sont isolés par l'intérieur, y compris les contrecœurs et les embrasures. Les fenêtres sont remplacées. A l'intérieur du bâtiment, la structure des planchers est entièrement reconstruite sous forme de dalles en béton armé, revêtues de chapes flottantes. On trouve également l'adjonction d'une chemise de drainage au pied des murs de façades.

Le corps de logis est affecté à l'accueil des visiteurs, à l'exposition permanente et à l'administration du musée. Cette dernière occupe la partie sud du bâtiment en s'étageant du rez-de-chaussée aux combles reliés par la cage d'escalier existante. Toutefois, ce parti n'est pas assumé pleinement car une fraction de l'administration est placée à l'opposé du bâtiment, au rez-de-chaussée et au sous-sol, obligeant les collaborateurs à traverser la réception et la boutique.

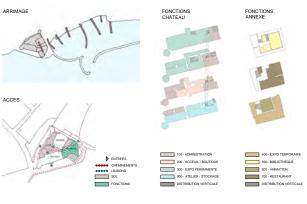
On accède au musée par les entrées principales, côté cour et côté jardin, en passant par la réception et la boutique. L'exposition permanente occupe l'étage et les combles, auxquels on accède par la cage d'escalier centrale. Les visiteurs provenant de la cour échappent au contrôle de la réception.

Les salles d'animation et de location, à savoir l'exposition temporaire, occupent le rez-de-chaussée de la maison du jardinier. L'étage est affecté à la cuisine et au restaurant, largement ouvert sur le lac et relié par une passerelle au jardin supérieur, aménagé en terrasse, accessible également depuis la cour par l'escalier existant. Cette situation enlève toute visibilité publique au restaurant. Les salles de location bénéficient de la proximité de la cuisine, qui peut les desservir par le monte-charge. La bibliothèque est située dans l'espace des combles.

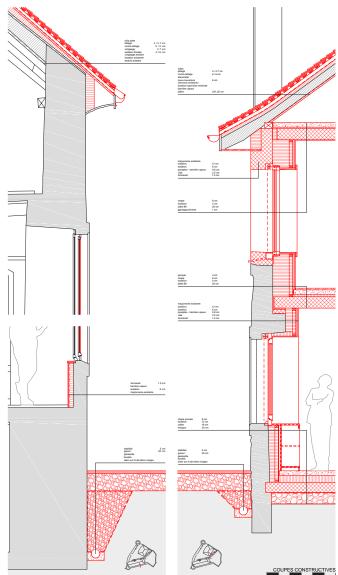
Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne inférieure.

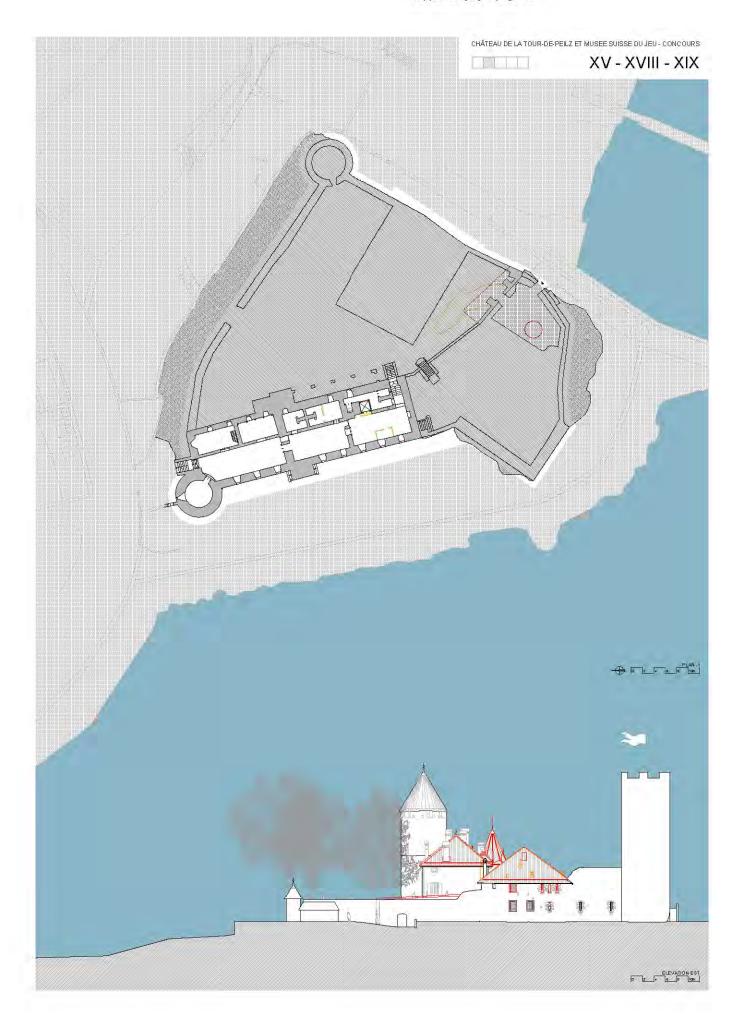


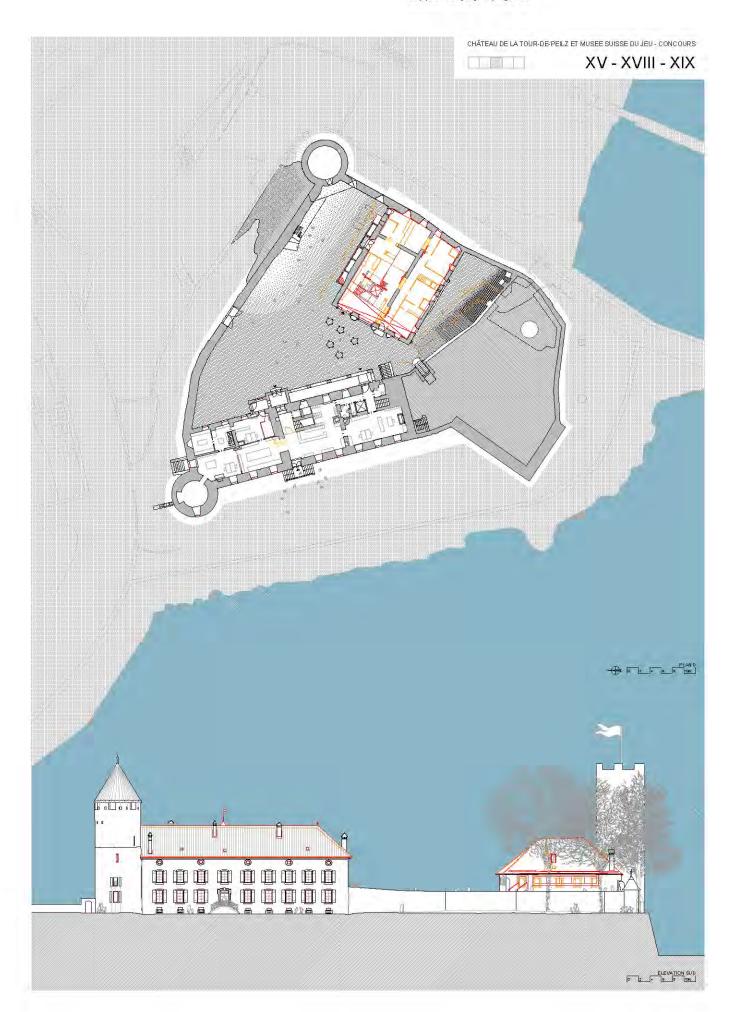
- instruction est minimals, a adoption au moniment isolation de la toltrup ear-dessus Festant (détail fin de bas de toit) insertion de verre isolant dans les fenêtres extérieures adaptation de l'accesseur, ouvertur d'une porte directement dans l'espace de service au sous-soi ouverture dans mur de refend au rez pas de technique lourde

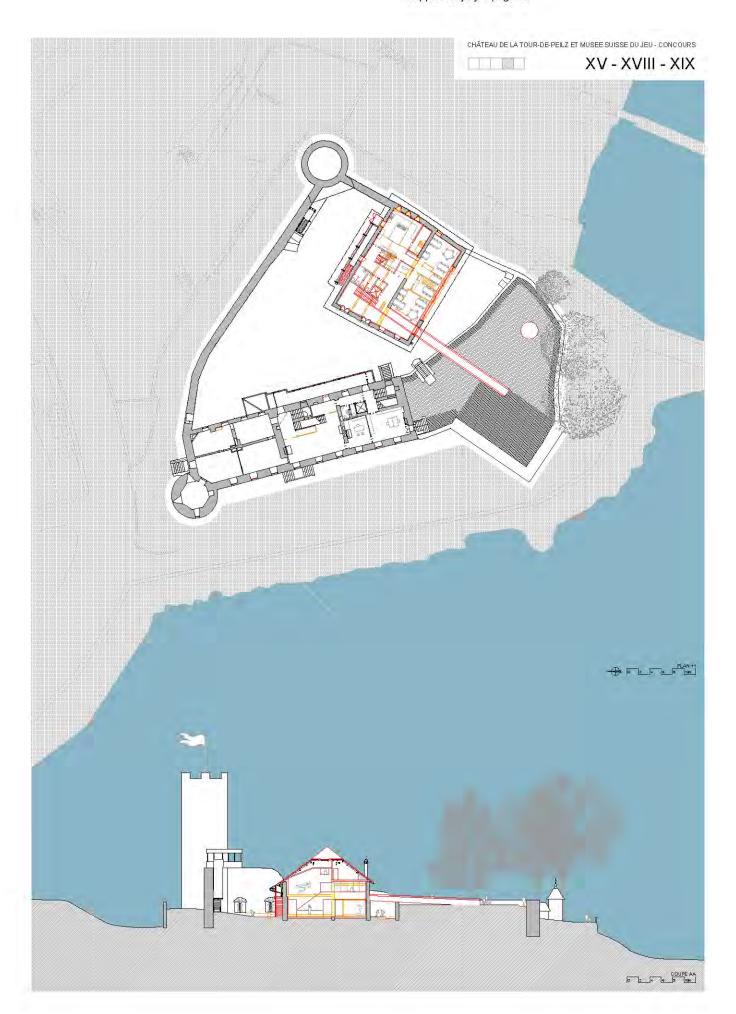


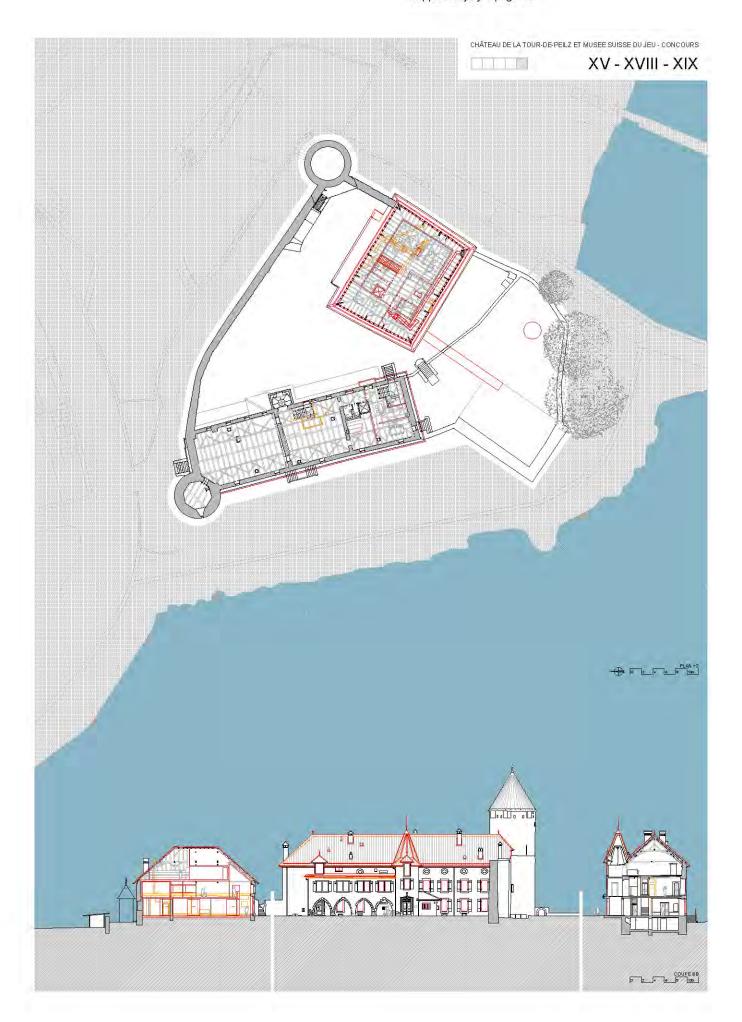












5.2.5 Critique et illustration du projet 35 EAU TOUR 5ème rang, 4ème prix

Le projet EAU TOUR prend le parti d'une intervention minimale, en se limitant à réaffecter les surfaces existantes dans les deux bâtiments du château pour le programme du musée, sans nouvelle construction. Une lecture critique des transformations et adjonctions subies par le château est effectuée, aboutissant à proposer la démolition de la galerie et tourelle de la face est du corps de logis. La façade du XVIIIe siècle est alors restituée.

La répartition du programme prévoit l'accueil et le restaurant au rez-de-chaussée du corps de logis, puis les expositions permanentes et l'animation dans les étages. Les accès au musée et au restaurant partagent le couloir d'accès existant, ce qui permet une indépendance d'utilisation bienvenue. Toutefois, l'organisation du restaurant et de ses services prévoit une cuisine en sous-sol qui sera problématique pour le fonctionnement, avec un escalier de service déplacé. Les expositions temporaires, la bibliothèque et l'administration prennent place dans la maison du jardinier. Placer l'exposition temporaire dans un autre bâtiment que celui où se situe l'accueil n'est pas optimal pour la gestion et la surveillance du musée. Les archives sont prévues dans la partie sud-ouest des combles de la maison du jardinier. Globalement, les circulations sont problématiques, tant du point de vue de l'utilisation que des normes incendie.

Les interventions proposées dans le corps de logis du XVIIIe siècle sont assez importantes, impliquant notamment la démolition et la reconstruction des escaliers nord et sud, y compris le mur de refend de l'escalier nord. Ces interventions auront inévitablement un impact important également sur les planchers anciens. Une bonne partie du cloisonnement de la travée est aussi démolie. On peut noter également la création de nouvelles entrées de service pour la cuisine du sous-sol.

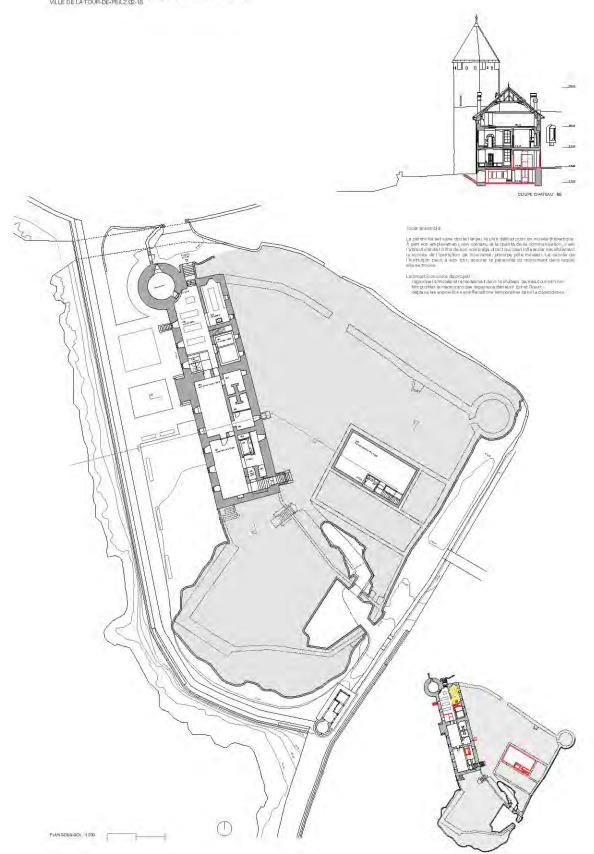
Les interventions sur la maison du jardinier sont également assez conséquentes. Un sous-sol technique partiel est creusé en sous-œuvre, ce qui implique un risque archéologique. Un nouveau bloc de circulation est créé au centre du bâtiment, desservant tous les niveaux, mais curieusement configuré avec des accès d'escalier et d'ascenseur donnant directement dans les locaux au lieu de halls. Ce dispositif rendra difficile la gestion et l'utilisation des diverses fonctions prévues et n'est pas compatible avec les normes AEAI. Les combles sont partiellement exploités pour les archives, ce qui n'est pas optimal.

Les aspects de la conservation-restauration et de la mise en valeur du monument historique sont à peine abordés. L'auteur du projet propose le remplacement des crépis du corps de logis et de la maison du jardinier par un crépi isolant. Il n'est pas fait mention des autres maçonneries du château. Deux coupes constructives renseignent sur les interventions envisagées sur le corps de logis et sur la maison du jardinier. Ces détails sont extrêmement sommaires et laissent penser que la conservation des anciennes menuiseries est prévue, avec adjonction de doubles fenêtres intérieures et contrecoeurs isolés. Les toitures sont isolées sur chevrons.

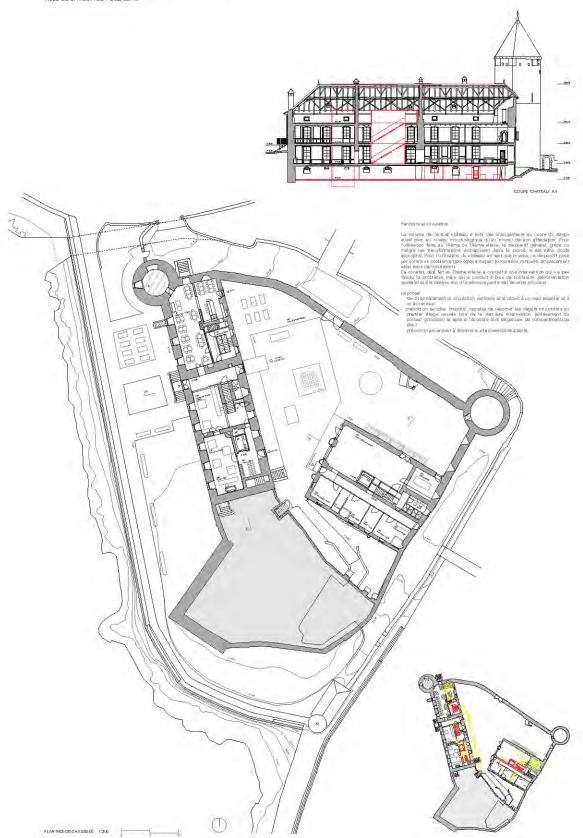
Au niveau énergétique, le projet propose le recours à une pompe à chaleur en utilisant le lac comme source. Le projet ne fait qu'esquisser les pistes pour les améliorations thermiques, qui seraient ponctuelles. La ventilation et le confort été hiver ne sont pas traités.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne.

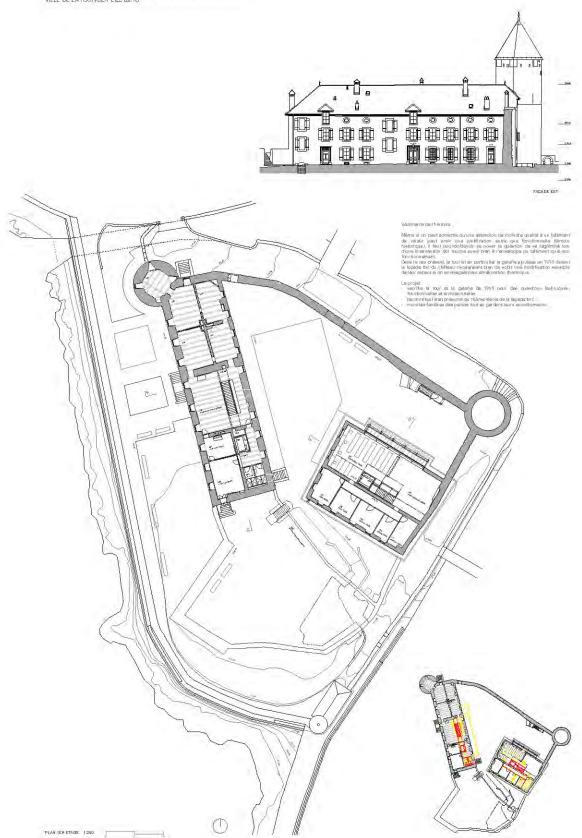
EAU TOUR
CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DUJEU
VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ 02-16



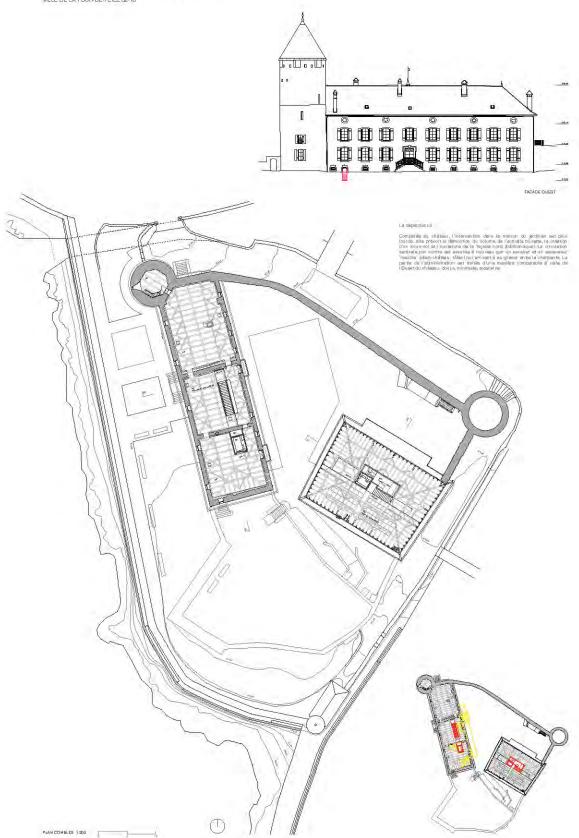
EAU TOUR
CONCOURS CHATEAU DE LATOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU
VILLE DE LATOUR-DE-PEILZ 02-16



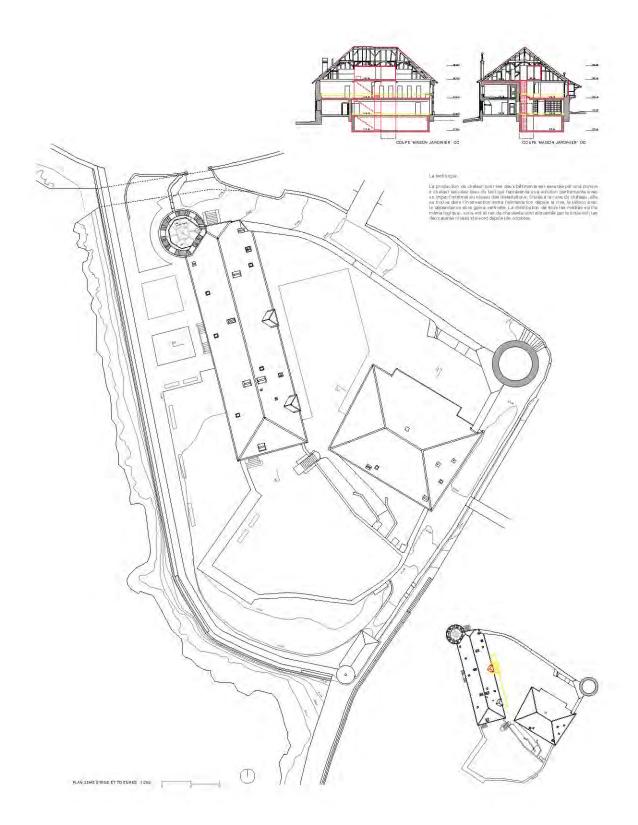
EAU TOUR
CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU
VILLE DE LA TOUR DE-PEILZ 02-16



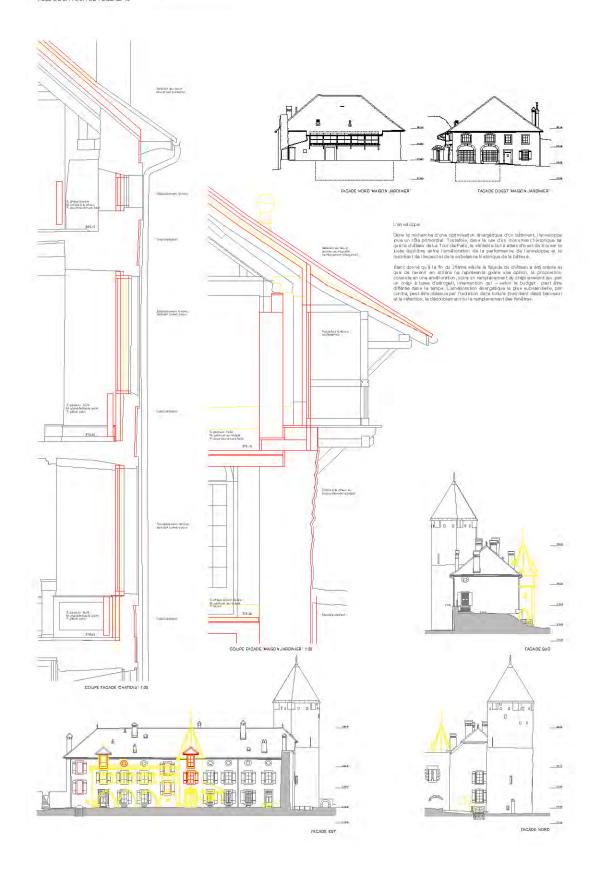
 $EAU\ TOUR$  concours chateau de la tour-de-peilz et musée suisse du jeu ville de la tour-de-peilz  $\alpha$ 



EAU TOUR
CONCOURS CHATEAU DE LATOUR DE PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU
VILLE DE LA TOUR DE PEILZ 0246



EAU TOUR
CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU
VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ 62-16



5.2.6 Critique et illustration du projet 10 ENFILADE 6ème rang, 5ème prix

En ce qui concerne l'aménagement urbanistique du périmètre élargi, le projet cherche surtout à faire ressortir l'identité historique et la force symbolique du site en rendant lisible sa typologie insulaire détachée de la ville. Pour ce faire, il propose des interventions délicates et peu destructives. Le système de défense originel, est mis en évidence au moyen d'interventions discrètes et pertinentes, qui rendent plus lisibles les dispositifs de protection médiévales. Une fois à l'intérieur des murs d'enceinte, les espaces s'articulent autour de la cour, toujours dans un schéma de site replié sur lui-même.

La restauration proposée dans les deux bâtiments suit la logique que l'on trouve dans toutes les actions proposées par ce projet, à savoir l'effort de minimiser les interventions dans la structure et respecter la valeur patrimoniale de l'édifice. En ce qui concerne la physique du bâtiment, le principe proposé est minimaliste et traite partiellement le confort thermique des bâtiments. Le projet prévoit d'améliorer la protection thermique de l'enveloppe, en créant sous la toiture existante un nouveau plafond suspendu avec isolation thermique intégrée. Les murs sont isolés ponctuellement par l'intérieur, mais uniquement dans les combles.

Du point de vue fonctionnel, cette proposition place le restaurant, l'administration et la bibliothèque dans la maison du jardinier. On accède au musée via l'entrée secondaire du corps de logis. Le visiteur passe ensuite par la boutique pour arriver à l'exposition temporaire. On trouve les expositions permanentes dans les deux niveaux supérieurs. De cette manière, les entrées principales restent toujours fermées, et le Château n'est pas accessible du côté lac, ce qui a été regretté par le jury.

Ce projet en filigrane, parvient à conserver toute leur substance aux différentes entités composant le château, y compris à la maison du jardinier. Malgré ce minimalisme, le projet parvient à proposer pour l'ensemble des volumes une nouvelle spatialité, cohérente et fonctionnant comme un fil rouge dans le parcours de découverte du monument. L'attention particulière portée à chaque espace est confirmée par la proposition faite pour la réaffectation de la cave voûtée en « musée du château », qui démontre également la volonté de conserver au château une bonne place dans la vie du musée. Les coupes constructives à l'échelle 1 :20 sont particulièrement soignées et démontrent encore une fois un véritable sens du détail, indispensable pour intervenir sur un monument de cette importance.

Bien qu'il a pu remarquer la cohérence et la qualité de la proposition, le jury a signalé néanmoins le point faible de ce projet, à savoir le manque de recherche d'ouverture et d'interaction entre le château et la promenade du bord du lac, ce qui contribuerait à reconnecter le site avec les alentours, et clarifier son affectation actuelle, ludique, ouverte et moderne.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne.

II ENFILADE



/UE DE LA CAVE VOÛTÊE TRANSFORMÊE EN « MUSÉE DU CHÂTEAU »

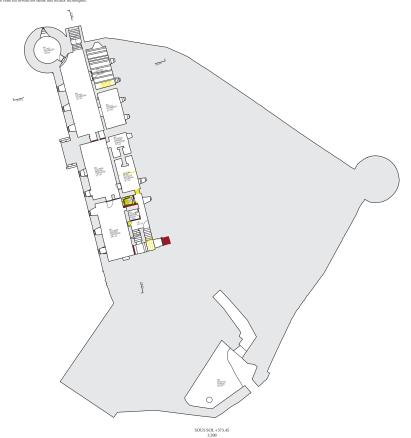
Lipproche du projet de restauration du château tente de compendra le configuration actuelle de froquissition des libriments structurat le dispositifstion des pour mêtre en place un organisation adaptée à un musée contemporain au travers d'un minimum d'intervention. Le bâtiment principle et emblématique du château s'affirme dans le territoire par non implantation linéaire et l'Emergence de sa tour ronde, finemenble se développant en trois empleas entre le contrain su travers de des italieres à recurs des la territoire par nou entre saccessives contraites au travers de dis sidects. Le des autres est maintenir la midiar parafilles, l'une plus large composée de finieurs chambere en enfiné de donnait sur ce ce caractéritatique montiede, dimensionales et de la valeur partitionale présents, nous awançous le choix de regrouper finemenble du programme public destiné aux expositions temporaire dans le bûtment principal.

Le projet propose de mettre en valeur la structure des pièces en adaptant le programmes à la logique spatiant en introduciant en introdusiant en introdusiant un minimum de modificationnous ponctuelles destinées à darifier la circulation. Tous les services et la distribution verticales sons tituies dans la travée structurelle ouvrant sur la cour transit que femiliade est clumbrers donnant sur le lac, libérée, offre une séquence linéaire et continue, susceptible de développer de multire les oussibilés, d'occuration .

Le caractère public de l'entrée du port est vulorisée par la transformation de la cure voitiée affectée à une pet insuse public, libre d'accés, destinée à inderme sur l'histoire du site du château. Une salle semi-extérieure s'installe dans la grotte, affirmant sa robustesse et du laugelle un performon circulaire permet à la l'unitérie naturé de perfettre par le haut. Deux través du sous-sol sont dédiées au stochage du musée et possèdent un lien direc vece les espaces d'éposition par la connection à l'accessure réponsé et le escaleire estisant avec les espaces d'éposition par la connection à l'accessure réponsé et les escaleires estisant au l'entre de la caracteristic de l'accession de la connection à l'accessure réponsé et les escaleires estisant au l'entre de la caracteristic de l'accession de la connection à l'accessure réponsé et le escaleire estisant au l'entre de l'accession de la caracteristic de l'accession de la caracteristic de l'accession de la caracteristic de la caracteristic de l'accession de la caracteristic de l'accession de la caracteristic de la caracteristic de l'accession de l'accession de l'accession de la caracteristic de l'accession de la caracteristic de l'accession de l'accessio



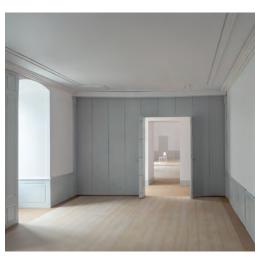
VUE DE L'APPROCHE DEPUIS LA CAVE VOÛTÉE



III ENFILADE



VUE DE L'ENTRÉE NORD SUR LA COUR DU CHÂTEAU



VUE DU HALL D'ENTRÉE SUR LES SALLES À LOUER - EXPOSITION TEMPORAIRE



REZ-DE-CHAUSSÉE +376.00 1:200

IV ENFILADE



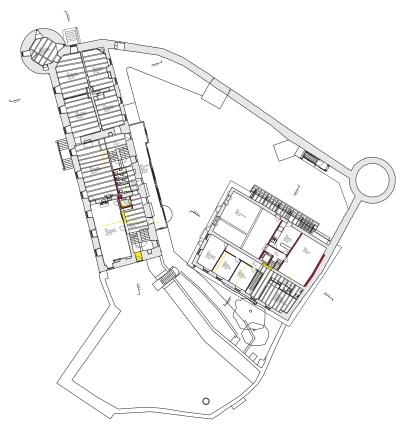
VUE DE L'ESPACE D'EXPOSITION PERMANENTE AU PREMIER ÉTAGE



VUE DE LA TERRASSE, AVEC LE PUIT DE LUMIÈRE SUR LA CAVE VOÛTÉE

Après l'achat d'un billet, le visiteur accide au premier étage, soit par l'escalier estitunt a soit du biliment, soit par l'accinerat. Une nouvelle ouverture une l'apier intermédiaire fournit un accès à la terrasse relité visuellement à la réception et permetant à cet espace extièreur de devenir un leu déoposition singulaire participant un parcons munéographique. L'accès actud est transformé en fenêtre, permetant de régle la problématique de l'influence de cet envorture une le controle (maintage des es espace d'apposition. La démolition des petits ent ouverture une l'econtrole (maintage des es espace d'apposition. La démolition des petits de controle (maintage des es espace d'apposition. La démolition des petits des controle (maintage des es espace d'apposition. La démolition des petits des controles d'activités des espaces d'apposition. La démolition des petits de l'accès de l'accès de l'accès d'accès d'

Le positionnement de la réception et de la boutique au rez-de-chaussée et l'utilisation de l'écalièr au Sud permettent à l'ensemble de l'étage d'être restauré pour l'exposition permanente, organisée dans l'enflade continue de chambres et dévéoppant une séquence de visite articulée de pièces en pièces. Des nouveaux planchers en bois soulignent la proportion



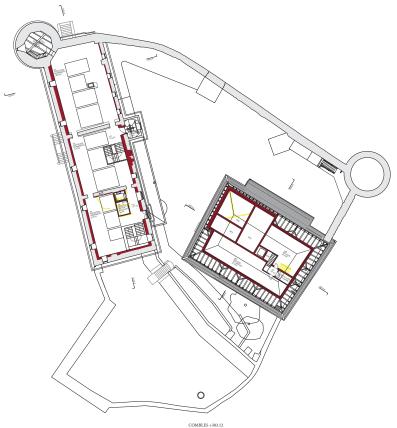
PREMIER ÉTAGE +379.51 1:200

V ENFILADE



VUE DE L'ESPACE D'EXPOSITION PERMANENTE, SOUS LES COMBLES





VI

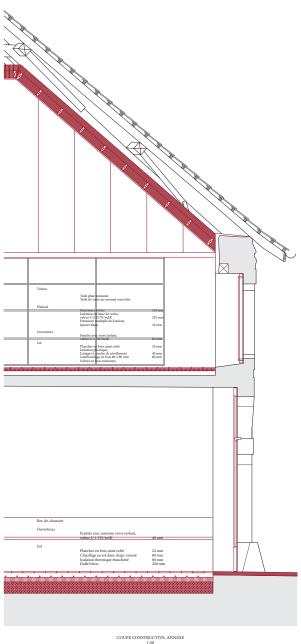


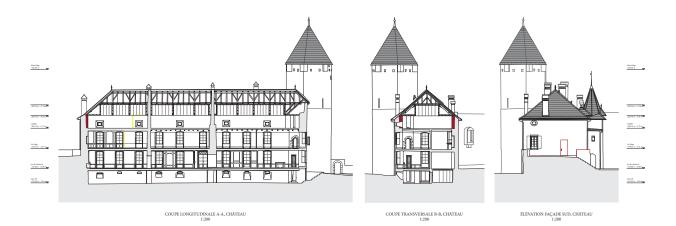
VUE DE LA BIBLIOTHÈQUE, AVEC PERSPECTIVE SUR LA COUR

Le même principe d'adaptation du programme à la logique spatiale existante est mis e oeuvre dans le bâtiment annexe constituté d'une travée linéaire et étroite côté lac, et ur seconde, plus large et comportant plusieurs accès directs depuis la cou-

Edministration occupie deux étages de la travée bénéficiant de la vue sur le lac. Le restaurant du cusiant confidence de la travée la la restaurant et direction de la vue sur le lac. Le restaurant et direction sont placées que un res-de-chaussée de la travée large et profitent net relation et direction et le cour pour s'étennée au traven d'une terrasse cettrieure. La transformation des controls, par analogie au bătimer autres d'une terrasse cettrieure. La transformation des controls, par analogie au bătimer per le partie de la control de







VII



VUE SUR L'ESPACE D'EXPOSITION PERMANENTE, AVEC PERSPECTIVE SUR LE LAC ET LES ALPES

Le projet propose des démolitions et modifications structurelles minimales, la réutilisation et l'ajustement d'éléments de construction existants combinés avec des ajouts ponctuels choisis ayant l'intention d'exprimer et clarifier les qualités patrimoniales, architecturales et

Le caractère des ajonts unit deux principees l'ajont d'isolant sur la partie intréteure de mues cuistants forraque clea en trécessarie à miserier une plus granden capacité thermique et la construction en bois intégrant une isolation thermique légère revêtu de panneaux de beint sur l'apont de partier. L'amélioration des performances energistique de l'ensemble s'apopuie aghanten sur l'amélioration des virages complété par des volets intérieurs mobiles permettant le régliges des conditions de lumière intérieure en fonction de besoins spécifiques et évolution.

L'ambition du projet est d'intégrer les éléments techniques modernes afin d'obtenir de niveaux de confort adaptés pour les utilisateurs tout en respectant la configuration spatiali et la valeur partimoniale (levés des bâtiments

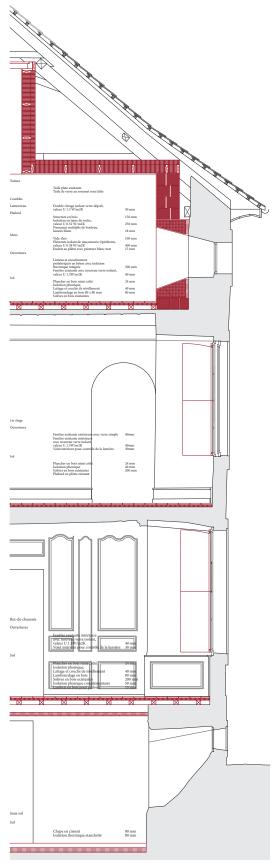
Le caractère de l'intervention permet d'éventuelles modifications ultérieures en fonction di besoins évolutifs. En effet, le projet proposé affirme l'idée que l'intervention s'inscrit dans un processus, en constitue que étane de transformation sans en être la dernière



ÉLÉVATION CHÂTEAU FAÇADE OUEST 1:200



ÉLÉVATION CHÂTEAU FAÇADE EST 1:200



COUPE CONSTRUCTIVE, CHÂTEAU 1:20

5.2.7 Critique et illustration du projet 06 AULA MAGNA 7<sup>ème</sup> rang, mention

Le projet répartit les différentes entités du programme avec d'une part, dans le corps de logis principal, le musée du jeu, la bibliothèque et le restaurant et d'autre part, dans la maison du jardinier, la salle des expositions temporaires, l'administration et les locaux de stockage.

Avec une attitude déterminée et assumée concernant l'intervention proposée vis-à-vis du patrimoine, le projet réorganise complétement la distribution du corps de logis principal en substituant les deux escaliers existants par une nouvelle cage centrale et en remplaçant l'ensemble de plancher. Cette décision majeure offre de nouvelles possibilités fonctionnelles, dont le projet tire habillement parti en bonne adéquation avec la division en trois du corps du bâtiment par les murs de refend. Au rez-de-chaussée, se trouve l'accueil avec possibilité d'entrer côté lac ou côté cour ; de part et d'autre se trouvent les salles d'animation et le restaurant. L'étage est occupé par la bibliothèque et le début des salles de l'exposition permanente, qui se poursuit dans les combles. Au sous-sol, sont relégués cuisine, sanitaires et locaux techniques. Cette nouvelle distribution centrale permet en outre un fonctionnement indépendant des différentes entités réunies dans le château. Pour restituer la volumétrie initiale du XVIIIe siècle, l'adjonction du début du XXe (la galerie et la tour) est supprimée. La façade originale est retrouvée, avec toutefois l'adaptation de quatre fenêtres en cohérence avec la suppression des escaliers existants.

L'intervention dans la maison du jardinier procède de la même attitude et logique en créant au centre une nouvelle distribution autour de laquelle s'organise avec clarté le programme. Au rez-de chaussée, sont situées toutes les surfaces administratives et l'espace d'accueil des expositions temporaires qui occupe, lui, tout l'étage. Les combles n'étant pas mis à contribution pour y loger une partie du programme, la charpente du bâtiment surplombe l'espace des expositions temporaires, conférant à cette nouvelle salle une belle ambiance. Un sous-sol sur l'entier du bâtiment est créé pour accueillir les ateliers du musée et tous les locaux de dépôt (archives, expos). Depuis la grande salle d'exposition temporaire, une passerelle longeant le mur d'enceinte permet de rejoindre de plain-pied le « jardin » du donjon. Reconnaissant la qualité de ce lieu et sa situation de belvédère sur le panorama du Léman et des Alpes, un travail fin d'aménagement est proposé pour améliorer l'accessibilité et l'usage du « jardin » du donjon, jugé actuellement délaissé.

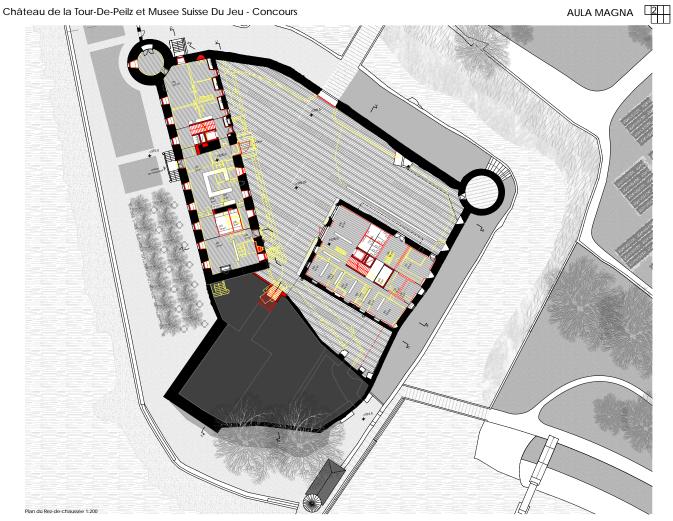
Le projet se caractérise par une intervention conséquente sur la substance du corps de logis principal. Pour justifier ce choix, l'auteur du projet invoque les anciennes Aula Magna et Camera Domini, qui seraient ainsi remises en évidence. Cette interprétation, qui est historiquement discutable, conduit à la disparition d'une grande partie de la substance du second œuvre qui est par ailleurs en contradiction avec le choix de redonner à la façade Est son aspect du XVIIIe siècle. En effet, selon cette logique, le corps de logis principal mettrait en valeur des espaces intérieurs inspirés du bâti et de la spatialité du Moyen-Âge mais des façades de l'époque moderne. Il s'agit là d'une distorsion de l'histoire et d'un jeu dangereux de mise en avant conjointe de différentes époques qu'il apparaît difficile de justifier.

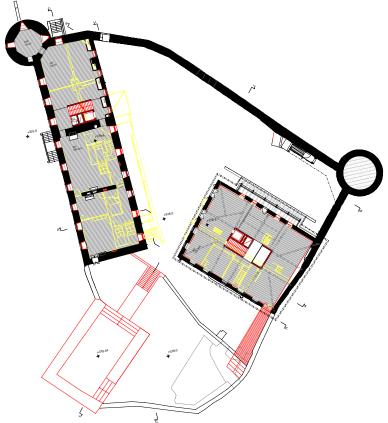
Le projet prévoit la démolition intégrale de tous les planchers de l'édifice et une reprise en sous-œuvre des deux murs de refend du corps de logis ce qui représente une très forte atteinte à la substance protégée du château. Sur la maison du jardinier, le projet propose une excavation et une reprise en sous-œuvre sous toute sa surface qui nécessiterai des fouilles archéologiques préalables. Bien que le projet semble se donner les moyens de répondre aux exigences techniques et climatiques des futurs locaux, le manque de précision ne permette pas d'apprécier avec finesse le concept énergétique.

Si le jury apprécie la clarté, la rationalité et la générosité de l'organisation des usages dans les volumes existants et reconnait que la suppression de la galerie apporte une restitution intéressante de la volumétrie du corps de logis, il juge par contre que l'impact sur la substance historique pour y arriver n'est pas justifiable dans le contexte donné.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne supérieure.

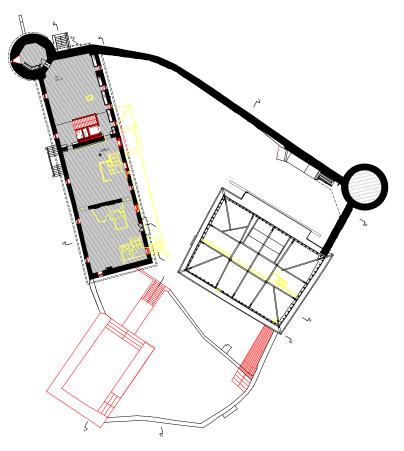




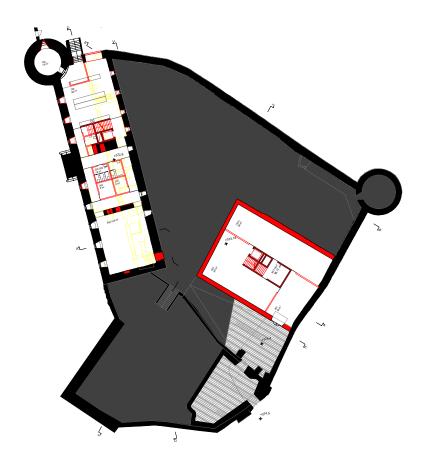


# Château de la Tour-De-Peilz et Musee Suisse Du Jeu - Concours

AULA MAGNA 3

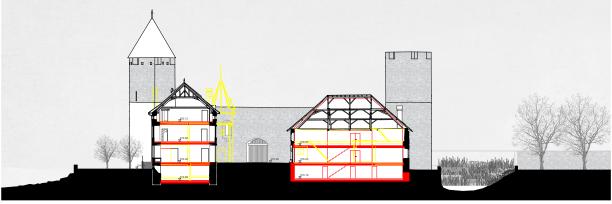


Plan du 2eme étage 1:200





Elévation Sud-Ouest



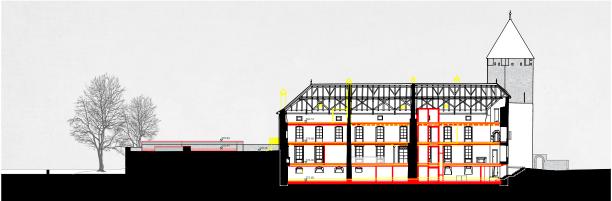
Coupe A-A



Coupe B-B







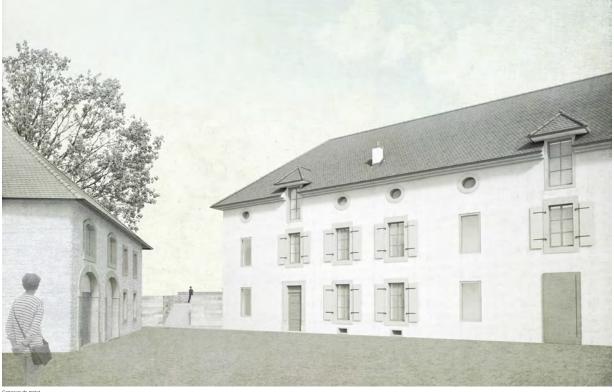
Coupe D-E



Coupe E-

## Château de la Tour-De-Peilz et Musee Suisse Du Jeu - Concours



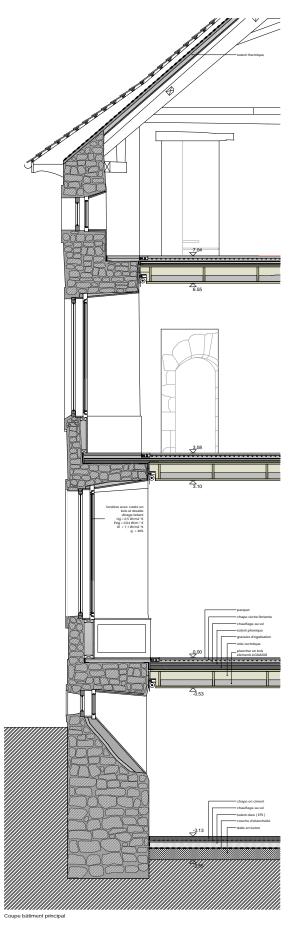


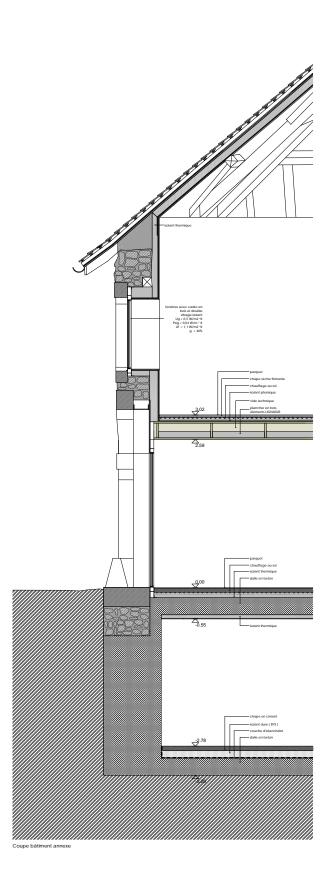




Château de la Tour-De-Peilz et Musee Suisse Du Jeu - Concours

AULA MAGNA 17





5.2.8 Critique et illustration du projet 13 Carcassonne 8ème rang, 6ème prix

Le parti principal du projet Carcassonne réside dans la création d'un nouveau corps de bâtiment sur la terrasse sud-ouest du château. Ce nouveau volume prolonge l'étage du corps de logis vers le sud, et complète l'angle du château dans la zone de l'ancien donjon démoli.

La répartition du programme du musée prévoit l'accueil et le restaurant au rez-de-chaussée du corps de logis, puis les expositions permanentes et l'animation dans les étages, tandis que les expositions temporaires sont installées dans la nouvelle aile sud. Les accès au musée et au restaurant partagent le couloir d'accès existant, ce qui permet une indépendance d'utilisation bienvenue. Toutefois, l'organisation du restaurant et de ses services prévoit une cuisine en sous-sol qui sera problématique pour le fonctionnement. La bibliothèque et l'administration prennent place dans la maison du jardinier. Le jury relève les qualités générales du fonctionnement du programme, et notamment la grande polyvalence de la nouvelle salle d'exposition temporaire, qui sera également une belle salle de location, ouverte sur la terrasse et la vue.

Les interventions proposées dans le corps de logis du XVIIIe siècle sont assez importantes. Si les escaliers conservent leur position, ils sont partiellement voire entièrement démolis. Au nord, la première volée est abattue puis reconstruite du côté opposé. Au sud, l'escalier est intégralement démoli pour permettre les connexions avec la nouvelle annexe. On peut aussi noter la suppression des planchers dans la tour nordouest pour y placer un escalier supplémentaire, nécessaire notamment pour le service du restaurant. Cette transformation fonctionnelle est une méprise historique, dans une tour à caractère défensif.

La création d'un local technique en sous-sol de la nouvelle aile, creusé dans la terrasse, présente un risque du point de vue archéologique. Le bénéfice pour le projet de ce local est discutable, d'autant plus que son réglage en altitude sera difficile, ce qui explique peut-être le fait qu'il ne soit pas dessiné en coupe. Le risque archéologique devra de toute manière être assumé pour créer les fondations du nouveau bâti sur la terrasse. Concernant la nouvelle aile, si elle offre des qualités d'usage, on peut toutefois regretter l'ambiguïté d'un rehaussement du mur intérieur de la terrasse, traité avec la force d'une courtine, et qui déplace ainsi l'enceinte vers l'intérieur du château. La terrasse de l'ancien donjon s'en trouve ainsi privatisée et exclue de l'espace des cours.

Les interventions sur la maison du jardinier sont modestes. Les structures anciennes principales sont conservées. Les volumes aménagés sont traités comme des boîtes intérieures en bois. Le comble n'est pas exploité.

Les aspects de la conservation-restauration et de la mise en valeur du monument historique sont à peine abordés. Les deux coupes constructives renseignent sur la nouvelle aile et sur la maison du jardinier, mais pas sur le corps de logis principal. Ces détails sommaires ne donnent aucune indication sur les restaurations prévues pour les maçonneries anciennes notamment.

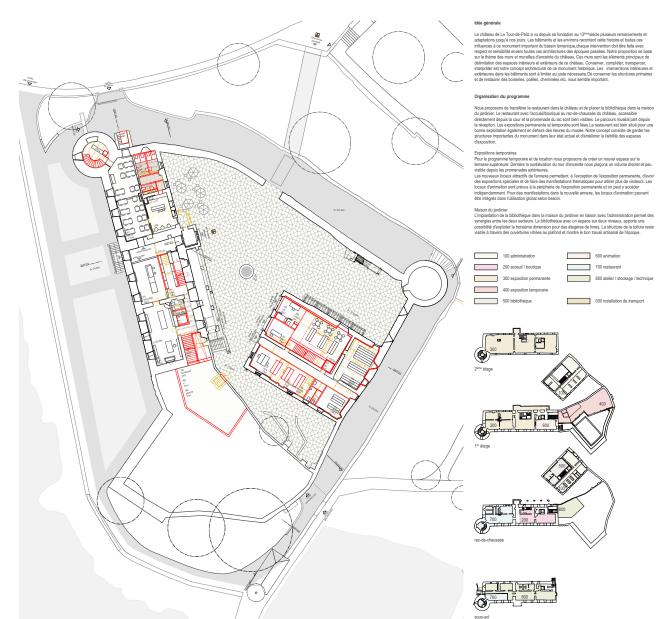
Au niveau technique, le projet propose le recours à une pompe à chaleur en utilisant le lac comme source. L'approche proposée se veut douce, évitant notamment le recours à une ventilation mécanique dans le corps de logis, et privilégiant une approche ponctuelle des améliorations thermiques en respectant les éléments patrimoniaux. La ventilation et le confort été hiver ne sont pas traités, hormis une proposition de mise en dépression des espaces par les ventilations de sanitaires.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne.



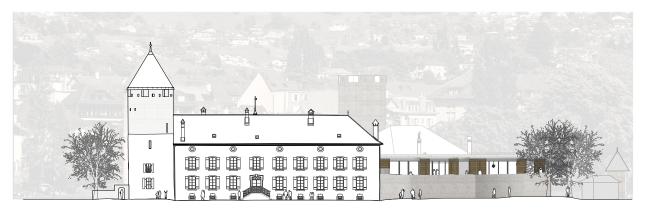


façade est 1:200

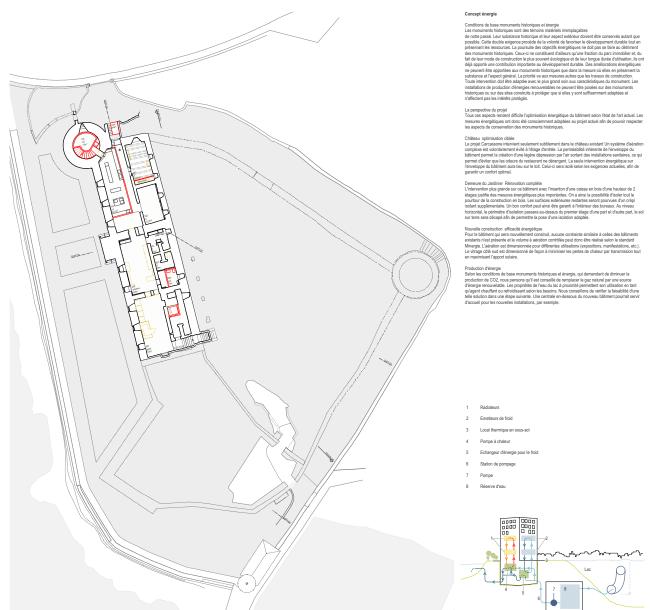


plan rez-de-chaussée 1:200

Carcassonne



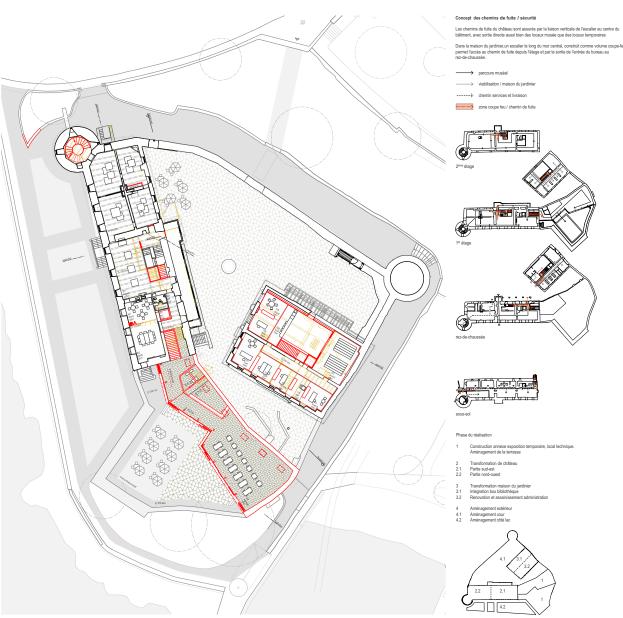
façade ouest 1:200







façade sud 1:200

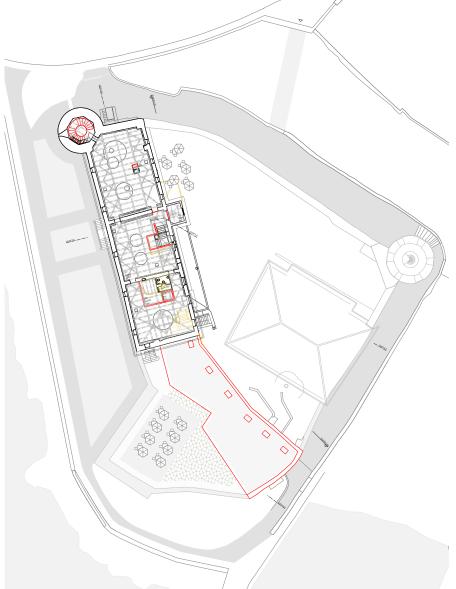


plan 1ère étage 1:200

Carcassonne

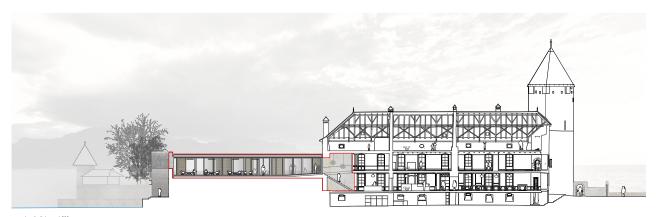


coupe longitudiale et transversale b-b 1:200



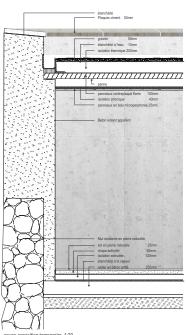


Carcassonne

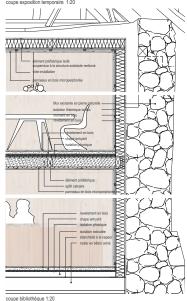


coupe longitudiale a-a 1:200









vue intérieure bibliothèque